LES DIVERSES FORMES DE REGROUPEMENT DES ÉLÈVES AU PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE

Avis au ministre de l'Éducation

mai 1985

Conseil
supérieur
de l'éducation

Québec

86-02447/

Avis adopté à la 310e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 9 mai 1985

ISBN 2-550-08354-7
Dépôt légal: deuxième trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

LES DIVERSES FORMES DE REGROUPEMENT DES ÉLÈVES AU PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE

Avis au ministre de l'Éducation

mai 1985

Table des matières

	Page
Introduction	1
1. Quelques rappels historiques	3
1.1 1963-1965: la Commission Parent	3
1.2 1965: le règlement n° 1 du ministère de l'Éducation	3
1.3 1977: le Livre vert	4
1.4 1979: L'école québécoise	4
1.5 1981: le règlement concernant le régime pédagogique du secondaire	5
1.6 1982-1984: Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public	5
2. La répartition actuelle des élèves du premier cycle du secondaire	7
2.1 Les écoles primaires ou secondaires de petite taille	10
2.2 Les écoles de premier cycle	10
2.3 Les écoles secondaires et les «polyvalentes» offrant les deux cycles	10
3. Les pratiques actuelles de regroupement: observations et éléments d'analyse	13
3.1 Les écoles primaires ou secondaires de petite taille	13
3.2 Les écoles de premier cycle	17
3.3 Les écoles secondaires et les «polyvalentes» offrant les deux cycles	20
4. Points de repère pour la prise de décision	23
4.1 Des rappels importants	23
4.1.1 Des règles du jeu pour la consultation et la décision	23
4.1.2 La qualité de l'enseignement et des apprentissages	23
4.1.3 Le caractère distinct de l'ordre secondaire	25
4.1.4 Le caractère spécifique du 1er cyle du secondaire	26
4.2 Des outils de décision	26
4.2.1 Des données sur le cheminement des élèves	26
4.2.2 Des pratiques d'évaluation pédagogique	27
4.2.3 Des informations sur les coûts	28
4.2.4 Des informations sur les expériences	28
Conclusion	29
Bibliographie	31

Introduction

Dans presque toutes les régions du Québec, les modes d'organisation de l'école secondaire ont fait l'objet de discussions maintes fois reprises et souvent fort passionnées. C'est que la régionalisation scolaire, avec ce qu'elle a impliqué de déplacements et de regroupements des populations scolaires, a sans doute constitué la partie la plus visible et la plus spectaculaire, la plus dérangeante aussi, de l'ensemble de la réforme des années 60[1].

Aujourd'hui encore, dans plusieurs municipalités et, en tout cas, dans de très nombreuses familles, on continue d'être préoccupé par le tournant délicat que marquent l'entrée à l'école secondaire et le départ des jeunes adolescents pour la polyvalente. Divers éléments conjoncturels introduisent aussi avec plus d'acuité la question du mode de regroupement à privilégier pour cette catégorie d'élèves. De nombreux faits convergents ont, au cours des années, accru la pertinence et la possibilité même de s'interroger sur les modes de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire. Il y a d'abord le développement de la régionalisation scolaire elle-même, qui ne s'est pas fait exactement comme prévu: en plusieurs localités du Québec, les premières années du secondaire ont été maintenues en marge de la polyvalente. La décroissance démographique a également créé des déséquilibres dans l'utilisation des locaux et des équipements: disponibilité d'espaces dans des polyvalentes, écoles désaffectées dans des quartiers et des villages, etc. C'est dire que des motifs d'ordre pratique, avivés par les compressions financières que connaissent les organismes scolaires, doivent de plus en plus être pris en considération et, dans certains cas, obligent à s'interroger de nouveau sur des solutions naguère viables. D'où l'intérêt et l'utilité qu'y a vus le Conseil d'en faire l'objet d'une analyse et d'un avis spécifiques.

Ces données factuelles, matérielles et financières doivent être complétées par d'autres éléments de conjoncture, qui font maintenant aussi partie des problématiques auxquelles sont confrontées de nombreuses communautés. Parmi ces éléments, il faut mentionner surtout une conscience accrue des besoins spécifiques des jeunes adolescents; les discussions sont vives en certains milieux sur les aménagements institutionnels qui conviennent le mieux aux jeunes qui terminent le primaire. L'évolution même du régime pédagogique, en consolidant un enseignement général obligatoire et commun et en reportant la diversification des options vers la 4e année du secondaire, a fait émerger la possibilité d'offrir le premier cycle du secondaire sans l'organisation pédagogique et matérielle considérable mise en place par la réforme de 1965. On sait que de nombreux parents y voient un argument en faveur du maintien de leurs enfants le plus près possible du milieu familial. À quoi il faut ajouter la généralisation de l'intégration des commissions scolaires prévue par la **loi 3**; cette intégration administrative des responsabilités du primaire et du secondaire va faire que la répartition des services éducatifs relèvera désormais d'un même centre de décision et, par le fait même, rendra possible le développement de solutions à caractère commun.

Tous ces faits constituent une conjoncture qui a déjà amené ou amènera sous peu plusieurs communautés locales à faire des choix relatifs au mode de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire. Le Conseil a pensé faire oeuvre utile en identifiant un certain nombre de critères ou de points de repères susceptibles d'éclairer le choix de modèles d'organisation scolaire qui respectent au mieux les besoins éducatifs des jeunes adolescents. C'est donc une sorte d'instrument de réflexion qui est ici mis à la disposition des milieux qui ont à prendre des décisions en cette matière.

---

1. Un «comité d'étude des cas exceptionnels» a été créé par l'Arrêté en conseil n° 1322 (12 mai 1967) pour étudier les suggestions transmises au ministère de l'Éducation au sujet des modalités d'organisation de l'enseignement secondaire dans certains milieux et recommander des mesures adaptées à chaque cas particulier. Ce comité fait état de 173 requêtes de commissions scolaires demandant que des modifications soient apportées à divers aspects de la régionalisation telle que mise en application à certains endroits. La grande majorité de ces requêtes concernaient le premier cycle du secondaire et l'établissement de sous-centres. Déjà le comité établissait des critères de recommandation en ce sens: «Un sous-centre destiné aux élèves inscrits dans la voie moyenne en secondaire I et II est recommandé lorsque les trois conditions suivantes sont remplies: a) les enfants de 12-16 ans des municipalités regroupées sont au nombre d'au moins 400 et d'au plus 700 enfants; b) la durée du trajet, en ligne directe, du sous-centre au centre recommandé est supérieure à 30 minutes; c) l'équipement disponible sur place permet le regroupement de ces élèves.» Cf. rapport du comité, cité en (16), p. 3.

Pour préparer le présent avis du Conseil, la Commission de l'enseignement secondaire a visité dix-huit écoles (Annexe I). Celles-ci ont été choisies en fonction de l'intérêt qu'elles représentaient pour l'un ou l'autre aspect de la problématique ci-dessus esquissée: des écoles d'une commission scolaire intégrée depuis une dizaine d'années, des écoles secondaires dans des petites localités et regroupant moins de 50 ou 100 élèves au premier cycle, des écoles secondaires de 1er cycle, des écoles polyvalentes proprement dites et les aménagements qui y sont en place à l'intention des élèves du 1er cycle. Des dossiers en instance de décision dans diverses régions du Québec concernant le «rapatriement» des élèves du 1er cycle ont également été examinés.

Le présent avis comprend quatre chapitres. Le **premier** chapitre rappelle quelques points tournants historiques particulièrement éclairants pour la compréhension de la situation actuelle. Dans le **deuxième** chapitre, on consigne les données essentielles qui permettent de savoir dans quels modes d'organisation sont actuellement répartis les 150 000 élèves du 1er cycle du secondaire. Le chapitre **troisième** est consacré à l'analyse des principales formes de regroupement au 1er cycle; à la lumière des témoignages entendus et des situations observées, certains éléments de diagnostic et de prospective sont proposés. Enfin, dans le **quatrième** chapitre, le Conseil propose des critères majeurs et des moyens susceptibles d'éclairer les choix relatifs aux modes de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire. Des recommandations en découlent.

1. Quelques rappels historiques

La problématique qui entoure le choix des modes de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire, on l'a évoqué en introduction, est plutôt complexe. Et elle est difficilement explicable sans référence à un développement historique dont elle constitue une sorte d'héritage ou d'aboutissement. Les pages de ce premier chapitre rappellent les éléments clefs de l'évolution de l'éducation au Québec, ces vingt dernières années, afin de faciliter la compréhension des pratiques actuelles de regroupement des élèves.

1.1 1963-1965: la Commission Parent

La visée fondamentale du rapport de la Commission Parent était de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des études de qualité et dans des voies susceptibles de déboucher sur des formations supérieures. On escomptait ainsi hausser massivement le niveau général de formation et de qualification de la population québécoise.

Fait particulièrement significatif pour notre propos, le rapport de la Commission Parent[2] recommandait de regrouper et d'unifier, pour tout le secondaire, les établissements, les sections et les programmes jusqu'alors parallèles (collèges classiques, écoles dispensant le cours scientifique, général ou commercial, écoles d'arts et métiers, écoles d'agriculture ou d'enseignement ménager, etc.). Il s'agissait de bâtir un niveau structuré d'enseignement, offert à tous et comportant une base commune et des voies optionnelles, à l'intérieur **d'établissements polyvalents**, capables de constituer des milieux riches et diversifiés de formation.

Enfin, le Rapport Parent recommandait de marquer plus nettement les contours de l'enseignement secondaire et proposait un modèle susceptible de répondre aux besoins éducatifs de tous les élèves.

1.2 1965: le règlement n° 1 du ministère de l'Éducation

Le règlement n° 1, relatif à la réorganisation de l'enseignement primaire et secondaire[3], constituait le cadre général de la réforme pédagogique en profondeur du système scolaire annoncée par le Rapport Parent. Le règlement est commenté et explicité dans un document du ministère, *L'École coopérative, Polyvalence et progrès continu*[4]. On y trouve réaffirmés les deux postulats de base qui, depuis longtemps, avaient animé l'action des éducateurs et des administrateurs scolaires, mais «que l'organisation interne de nos écoles rendait difficile, sinon impossible à réaliser[5]»: l'école tout entière centrée sur l'enfant et le respect du rythme individuel de chacun.

Le règlement n° 1 proposait en ce sens des moyens concrets et préconisait l'établisssement de structures adaptées au concept de polyvalence mis de l'avant par la Commission Parent. Les éléments clés de ce concept sont caractéristiques d'un «menu à la carte»: options graduées en voies — régulière, allégée, enrichie —, promotion par matière et non plus par classe-degré, intégration «sous un même toit» des anciennes filières. L'organisation scolaire est elle-même transformée par la régionalisation et l'instauration de **l'école secondaire polyvalente**. Celle-ci emprunte son modèle à divers courants observés à l'époque: faire disparaître les cloisonnements étanches entre les divers types d'enseignement de niveau secondaire; accentuer l'apprentissage des disciplines de formation générale; diminuer la place des enseignements trop spécialisés. L'école secondaire polyvalente est ainsi venue s'ajouter à la liste des institutions scolaires d'un type nouveau qu'on appelait ailleurs «Cité des jeunes», «Comprehensive High School», «Composite High School», etc. et qui a influencé profondément les formes de regroupement pratiquées jusque-là.

---

2. *Rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, Québec, 1963-1966, 5 volumes et annexes.
3. Règlement n° 1, Québec, MEQ, 1965.
4. *L'école coopérative, Polyvalence et progrès continu*. Commentaires sur le Règlement n° 1 du ministère de l'Éducation, Québec, MEQ, 1966.
5. *Ibid.* p. 8

Cette réorganisation de l'enseignement et de l'école secondaires a exigé une concentration accrue des ressources physiques, des services, des compétences d'enseignement (spécialisation) et des compétences de gestion. On se souviendra que les débuts de la nouvelle institution d'enseignement secondaire, l'école polyvalente, ont été marqués par bien des remous. Le monde de l'éducation devait faire la découverte du défi de qualité posé par le fait d'étendre à tous l'accès à l'école secondaire. Offrir à chaque élève une qualité équivalente d'éducation et d'instruction se présentait comme l'autre face d'un même défi.

Au début des années 70, un groupe de travail sera chargé d'analyser l'organisation et le fonctionnement des écoles secondaires polyvalentes. Le rapport du groupe POLY (1974) (n° 6, p. 304) fait état des difficultés de gestion reliées à la trop grande taille de cette institution. On y retrouve une première remise en question de cette forme de regroupement pour les élèves du premier cycle. Une des recommandations veut «que le régime pédagogique et l'organisation scolaire applicables aux étudiants du premier cycle soient mieux appropriés aux conditions particulières de cette clientèle et que, partout où c'est possible, on établisse des regroupements distincts pour les élèves des deux cycles».

1.3 1977: le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire

Le Livre vert amorce une consultation dans le but de mesurer le niveau de satisfaction de la population quant à la formation reçue à l'école, les rapports personnels, l'encadrement de l'élève et le sentiment d'appartenance à un groupe donné. Beaucoup des problèmes constatés découlaient de la transition mal assurée entre le primaire et le secondaire: le changement était trop brusque. Les mécanismes de liaison entre les deux ordres étaient ou inexistants ou inopérants. La disparité dans le degré de préparation des élèves arrivant au secondaire — aux plans intellectuel, affectif et social — appelait des mesures d'identification des besoins et de soutien. Le climat de l'école polyvalente laissait à désirer et la cohabitation indifférenciée des élèves de 12 à 17 ans n'était pas sans inconvénients.

Le Livre vert s'ouvrait sur une question sans équivoque: «D'où vient que tant d'efforts ne semblent pas avoir porté les fruits qu'on en attendait[6]»? Il ne suffisait pas de reconnaître que la situation de l'école était reliée aux problèmes de la société. On se devait de prêter l'oreille aux critiques des parents et des éducateurs soucieux de la qualité de l'école et attentifs au cheminement scolaire des élèves.

Les audiences entourant le Livre vert ont confirmé la volonté de mieux distinguer les deux cycles du secondaire. En somme, l'école était invitée au renouveau et au redressement: renouveau des pratiques pédagogiques, redressement des pratiques d'encadrement. Une préoccupation majeure s'exprimait quant à la nécessité de briser l'anonymat des grands ensembles et de fournir, surtout aux élèves des premières années du secondaire, un milieu institutionnel plus attentif à leurs besoins et davantage orienté vers la qualité des enseignements et des apprentissages. On souhaite l'établissement d'écoles de premier cycle. «On comprend que le premier cycle devient une **étape transitoire** entre le cours primaire et le deuxième cycle, considéré comme le «vrai système polyvalent». Un mémoire rappelle que cette solution existe déjà en certains endroits et fait le bonheur des parents, qui qualifient ces écoles d'institutions privées du secteur public[7].»

1.4 1979: L'École québécoise

Faisant suite à la réflexion collective à laquelle avait participé la population, l'énoncé de politique et le plan d'action *L'École québécoise*[8] entend traduire les attentes exprimées en moyens propres à garantir la qualité de l'éducation sur l'ensemble du territoire québécois par la normalisation des services éducatifs à l'intention des milieux défavorisés, des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, des communautés culturelles, etc.

---

6. *L'enseignement primaire et secondaire au Québec*. LIVRE VERT, Québec, MEQ, 1977, p. 9.
7. *Consultation sur le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire*. Synthèse des audiences nationales, Québec, MEQ, 1978, p. 101.
8. *L'École québécoise*, Énoncé de politique et plan d'action, Québec, MEQ, 1979.

En regard des formes de regroupement, *L'École québécoise* concrétise le souhait, maintes fois évoqué, de mieux marquer la transition primaire / secondaire et de mieux distinguer les deux cycles du secondaire. On parlera même de «restructuration» du premier cycle[9]. Les voies, telles qu'on les connaissait avec trois ou quatre types de programmes s'adressant à autant de types d'élèves, ne seront plus retenues[10]. Même si on opte pour un premier cycle de deux ans, on tient à ce que la troisième année du secondaire soit considérée comme étant une «année charnière» ou de transition[11].

Avant la décision de procéder à **l'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage**[12], c'est la vocation de l'école secondaire comme lieu unique de la formation de base commune et obligatoire qui était encore confirmée et renforcée. La volonté de briser les voies parallèles et de constituer des milieux institutionnels polyvalents, mise de l'avant par la réforme des années 60, franchissait ainsi une autre étape. Inspirée par des idéaux sociaux d'équité, de démocratisation et de respect des droits individuels, le mouvement d'intégration allait enrichir et complexifier la mission de formation de l'école secondaire, aussi bien au 1er cycle qu'au 2e cycle. L'intégration fait émerger, par le fait même, des obligations et des défis nouveaux d'organisation, notamment quant aux modes de regroupement des élèves du secondaire et aux types d'encadrement qui conviennent à leurs besoins diversifiés.

1.5 1981: Le règlement concernant le régime pédagogique du secondaire

Le nouveau régime pédagogique[13] viendra consacrer les orientations mises de l'avant par l'énoncé de politique *L'École québécoise*. Il précise la nature des services éducatifs qui doivent être offerts aux élèves du secondaire et définit le cadre qui doit régir leur organisation. Ce règlement vise la consolidation et l'amélioration des services publics d'éducation, particulièrement l'accès de tous les élèves à des services de qualité. Il consacre l'abolition du système des voies au secondaire, l'intensification des liens entre l'école et les parents, le développement d'un tronc commun de formation pour les trois premières années du secondaire; il exige une précision accrue des contenus et des objectifs des programmes; il renforce les exigences d'évaluation des apprentissages et de sanction des études.

Ainsi, quinze ans après le regroupement dans les mêmes établissements des divers types d'enseignement secondaire, on consolidait et allongeait le tronc commun et obligatoire de formation de base, reportant à un peu plus tard les voies optionnelles de formation. Le Québec s'inscrivait ainsi d'emblée dans le courant général des systèmes d'éducation des pays occidentaux.

1.6 1982-1984: Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public

Relativement aux formes de regroupement, le **Livre blanc** sur la réforme scolaire *L'École, une école communautaire et responsable*[14] suggérait la possibilité que chaque communauté puisse avoir son école secondaire, au moins pour le premier cycle:

> *«Notre territoire est vaste et personne ne peut légitimement exiger d'avoir à sa porte tous les services publics, y compris les services éducatifs. La plupart des gens semblent même prêts à*

---

9. *Ibid.* article 13.10.7.
10. *Ibid.*, article 13.3.
11. *Ibid.*, article 13.3.2.
12. Au cours de l'automne de 1978, le ministre de l'Éducation a rendu public un document développant l'énoncé de politique et le plan d'action présentés dans le chapitre 5 de *l'École québécoise* et proposait aux institutions scolaires d'effectuer les aménagements organisationnels et pédagogiques nécessaires pour ce faire. Cette politique est fondée sur la reconnaissance du droit de l'enfant en difficulté à recevoir de l'école publique une éducation de qualité appropriée à ses besoins spécifiques et dispensée dans le cadre scolaire le plus normal possible. *L'École québécoise, L'enfance en difficulté d'apprentissage*. Énoncé de politique et plan d'action. Québec, MEQ, 1978, 53 pages.
13. Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire, Québec, MEQ, 1981.
14. *L'ÉCOLE, une école communautaire et responsable*, MEQ, Québec, 1982.

> *faire les concessions raisonnables exigées par le bien commun. Mais il demeure que, s'ils avaient la possibilité de faire autrement, bien des parents et des enfants eux-mêmes refuseraient que de longues heures soient quotidiennement consacrées à d'interminables et bruyants voyagements, au demeurant souvent fort peu «éducatifs». Le faible enracinement de l'école dans sa communauté d'appartenance, son instabilité, sa marge très limitée d'autonomie et de responsabilité font que, pour des raisons administratives souvent abstraites, on impose à des jeunes pré-adolescents de se déplacer chaque jour, pour aller grossir, loin de leurs milieux de vie, des cohortes déjà trop serrées d'élèves qui ne formeront que difficilement d'enrichissantes communautés d'apprentissage*[15]*.»*

Le Livre blanc souhaitait l'intégration des commissions scolaires comme un moyen susceptible de favoriser une plus grande continuité entre les ordres primaire et secondaire:

> *En maints endroits du territoire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont régis par des commissions scolaires différentes, sans que s'établissent entre ces dernières des liens vraiment fonctionnels;... il résulte de cette division des clivages ou des solutions de continuité qui favorisent peu l'articulation pourtant souvent souhaitable, tant pédagogiquement que psychologiquement, du dernier cycle du primaire et du premier cycle du secondaire, non plus que des aménagements physiques qui permettraient d'éviter des fermetures d'écoles, la mise sur pied d'établissements de trop grande taille et les inconvénients du transport scolaire*[16]*.»*

Plusieurs intervenants ont pris appui sur ces propositions pour réclamer le retour du secondaire dans leur localité. Avec l'application de la **Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public**[17], cette intégration des commissions scolaires desservant le primaire et le secondaire présentera des possibilités de modifications des formes de regroupements d'élèves et de fusion de ressources, ce qui pourra influencer la vocation de certaines écoles.

Que conclure de ce rapide survol? Au cours des années, plusieurs facteurs sont apparus, tantôt à la manière de principes directeurs, tantôt à la manière d'éléments de conjoncture, qui ont influencé l'évolution des modes de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire: identification d'un ordre spécifique d'enseignement, constitution de milieux pluralistes et polyvalents, normalisation des services éducatifs pour les élèves en difficulté, enrichissement et prolongement de la formation de base commune et obligatoire, différenciation progressive des deux cycles du secondaire, volonté d'un encadrement pédagogique plus précis comme soutien à l'amélioration de la qualité, baisse démographique, parachèvement de l'intégration des commissions scolaires.

Il y a vingt ans, là où les écoles secondaires ont été établies, il ne devait pas y avoir, en principe du moins, d'école secondaire dispensant uniquement l'enseignement du premier cycle du secondaire[18]. Seules une situation géographique jugée exceptionnelle ou encore la disponibilité restreinte des locaux pouvaient justifier le maintien du premier cycle en marge de la polyvalente[19]. Depuis, des considérations extérieures à la question scolaire (telles la survie du village ou les rivalités entre localités) se sont ajoutées aux arguments en faveur d'une école plus petite, plus près du foyer, offrant un encadrement plus adapté aux élèves de cet âge. Ce sont surtout les considérations se rapportant à la qualité des services éducatifs offerts aux élèves du premier cycle du secondaire qui retiendront l'attention du Conseil dans l'analyse qu'il fera des pratiques actuelles.

---

15. *Ibid.*, p. 22.
16. *Ibid.*, p. 27.
17. **Projet de loi 3**, Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, Éditeur officiel du Québec, 1984.
18. *Rapport du comité d'étude des cas exceptionnels en ce qui a trait à la régionalisation scolaire*, février 1968.
19. *Ibid.*, p. 2.

2. La répartition actuelle des élèves du premier cycle du secondaire

Avant tout essai d'analyse, il importe de savoir où sont actuellement les **150 000** élèves du premier cycle du secondaire et de brosser le tableau le plus éloquent possible de leur répartition parmi les établissements scolaires québécois. À vrai dire, les modèles de regroupement sont extrêmement variés: on en dénombre près de 150. Il est possible, cependant, de dégager une typologie qui rassemble les divers modes de regroupement les plus fréquemment rencontrés au Québec.

Un premier tableau (Tableau I) illustre la répartition des élèves du premier cycle du secondaire selon l'institution fréquentée et son évolution entre 1979 et 1984. Au cours des cinq années considérées, la population totale des élèves du 1er cycle du secondaire a diminué de 18,1%. Dans le même temps, le nombre d'élèves dans les écoles de 1er cycle a diminué de 38,9%, ce que ne laissait pas prévoir la tendance générale; à l'opposé, le nombre d'élèves du 1er cycle dans les écoles secondaires offrant les deux cycles complets n'a diminué que de 5,7%.

L'école de 1er cycle a donc perdu près de 20% de ses effectifs à cause de la diminution de la population scolaire et un autre 20% maintenant rendus à la polyvalente. On remarquera la relative stabiité du nombre d'élèves du 1er cycle du secondaire dans les écoles primaires, ainsi que dans les écoles secondaires offrant partiellement les deux cycles.

De plus, il est intéressant d'observer la distribution des écoles qui ne comptent que des élèves du 1er cycle du secondaire. Le deuxième tableau nous le présente par régions administratives scolaires, selon la taille et le milieu (Tableau II).

TABLEAU I

Répartition des élèves du premier cycle du secondaire selon l'institution fréquentée en 1979-1980, 1980-1981, 1982-1983, 1983-1984

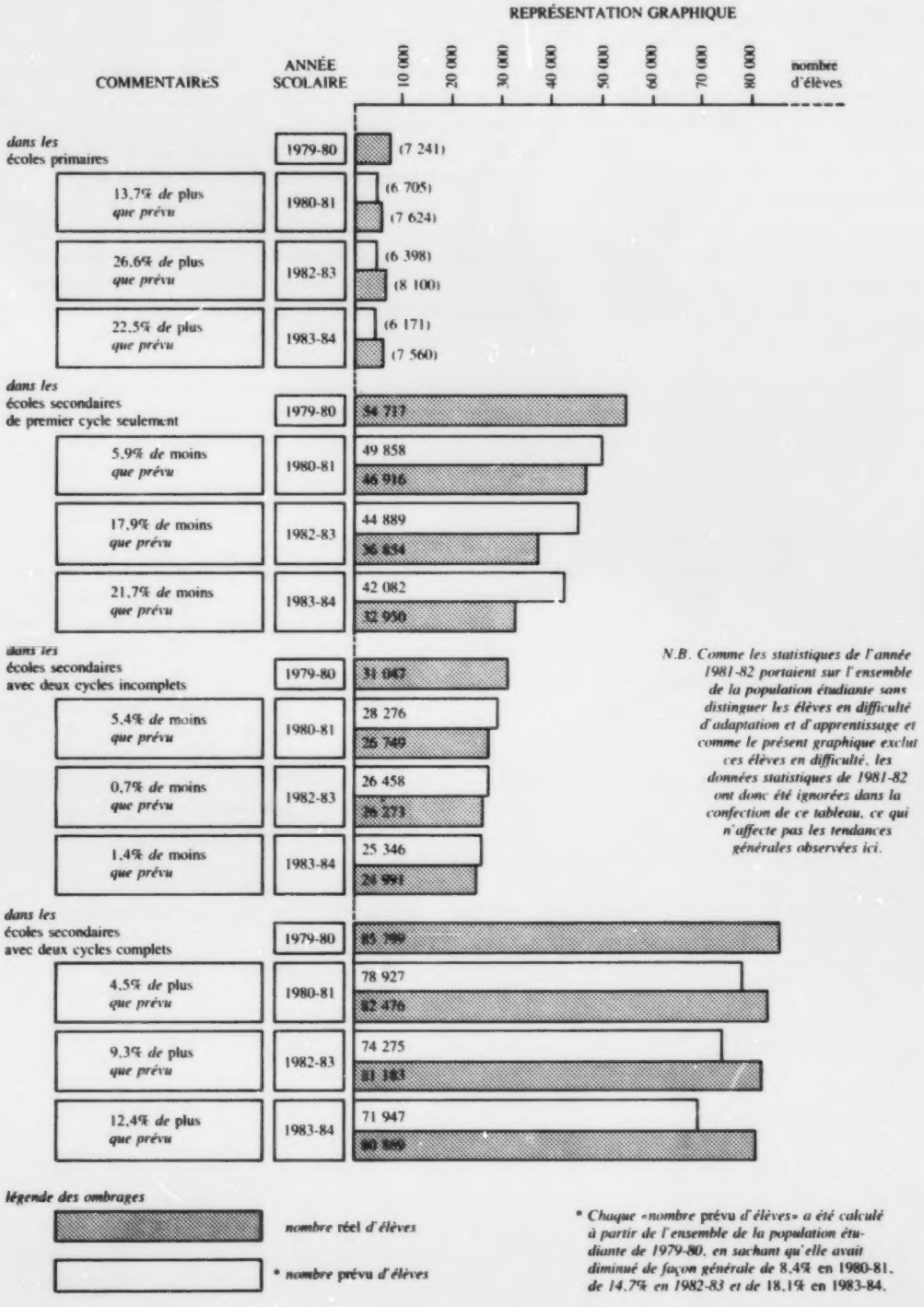

N.B. Comme les statistiques de l'année 1981-82 portaient sur l'ensemble de la population étudiante sans distinguer les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et comme le présent graphique exclut ces élèves en difficulté, les données statistiques de 1981-82 ont donc été ignorées dans la confection de ce tableau, ce qui n'affecte pas les tendances générales observées ici.

* *Chaque «nombre prévu d'élèves» a été calculé à partir de l'ensemble de la population étudiante de 1979-80, en sachant qu'elle avait diminué de façon générale de 8,4% en 1980-81, de 14,7% en 1982-83 et de 18,1% en 1983-84.*

Tableau II

Distribution des écoles secondaires de premier cycle* selon la taille en 1982-83

CARACTÉRISTIQUES DES ÉCOLES / RÉGIONS ADMINISTRATIVES	100 élèves et moins			plus de 100 élèves			TOTAL	Représentation graphique
	Sous-Total	*Rural*	*Urbain*	Sous-Total	*Rural*	*Urbain*		
01 Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	8	*8*	*0*	2	*1*	*1*	10	80%
02 Saguenay/Lac-Saint-Jean	2	*0*	*2*	5	*0*	*5*	7	29%
03 Québec	8	*2*	*6*	9	*3*	*6*	17	47%
04 Trois-Rivières	3	*1*	*2*	2	*0*	*2*	5	60%
05 Cantons-de-l'Est	0	*0*	*0*	0	*0*	*0*	0	aucune
061 Nord de Montréal	7	*3*	*4*	17	*3*	*14*	24	29%
062 Sud de Montréal	10	*4*	*6*	16	*5*	*11*	26	39%
063 Île de Montréal	25	*0*	*25*	17	*0*	*17*	42	60%
07 Outaouais	6	*4*	*2*	1	*1*	*0*	7	86%
08 Nord-Ouest	7	*6*	*1*	6	*4*	*2*	13	54%
09 Côte-Nord	13	*13*	*0*	1	*1*	*0*	14	93%
10 Nouveau Québec	4	*4*	*0*	0	*0*	*0*	4	100%
— TOTAL DES RÉGIONS	93	*45*	*48*	76	*18*	*58*	169	
Nombre d'élèves selon la taille et le niveau de l'école secondaire de premier cycle.	7 477	*2 372*	*5 105*	31 862	*4 975*	*26 887*	39 339	

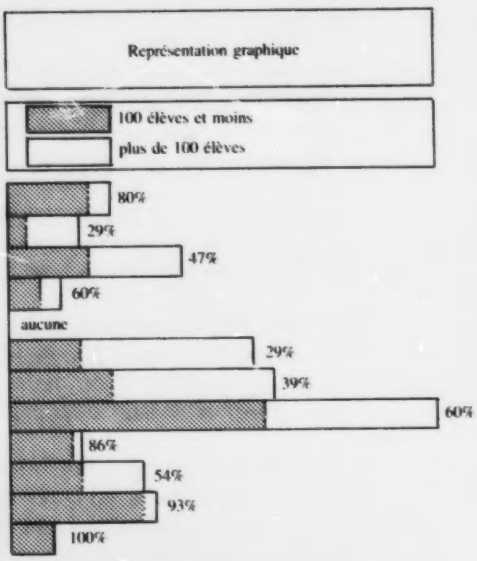

N.B. Le pourcentage (%) exprime la proportion de petites écoles de premier cycle par rapport à l'ensemble des écoles de premier cycle d'une région

* *écoles qui ne reçoivent pas d'élèves en 3e, 4e et 5e année du secondaire.*

(1) Contrairement au Tableau I, le présent graphique inclut les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Il est frappant de constater la présence presque égale d'écoles regroupant 100 élèves du 1er cycle ou moins en milieu urbain et en milieu rural. On retrouve, dans ces écoles, rarement plus d'un groupe d'élèves par degré, avec les inconvénients que cela comporte, comme on le verra plus loin.

Enfin, on constate que la majorité des élèves du 1er cycle, soit près de 110 000 élèves, se retrouvent dans les écoles secondaires et les polyvalentes offrant les deux cycles (Tableau I).

Suite aux visites effectuées, aux observations et à l'analyse qui les a suivies, il a été convenu de retenir la typologie suivante, bien que différente de celle du premier tableau:

1. Les écoles primaires ou secondaires de petite taille (100 élèves du 1er cycle ou moins);
2. Les écoles de premier cycle (plus de 100 élèves);
3. Les écoles secondaires et les polyvalentes offrant les deux cycles.

2.1 Les écoles primaires ou secondaires de petite taille (100 élèves du 1er cycle ou moins)

Près de 8 000 élèves de premier cycle du secondaire se retrouvent dans des écoles primaires (Voir: Tableau I) et environ 7 500 dans plus de 93 écoles secondaires de petite taille, c'est-à-dire comptant 100 élèves du 1er cycle ou moins. (Tableau II) Cette réalité n'est pas observée uniquement dans les régions à faible densité de population, mais est assez généralement présente.

La cohabitation des élèves du primaire et du secondaire dans la même école se rencontre principalement dans les commissions scolaires intégrées. Pour contrer la baisse démographique et réduire les coûts d'opération au primaire, souvent on a regroupé sous la responsabilité d'une même direction d'école deux bâtisses ou plus, l'une affectée au primaire, l'autre au secondaire. Dans la plupart de ces écoles, trois ou quatre enseignants se partagent l'enseignement de toutes les disciplines. Selon les milieux, la direction est partagée entre deux, trois et même cinq écoles. En plusieurs endroits, un enseignant-responsable voit à la bonne marche de l'école en l'absence d'un directeur à plein temps.

En raison de la baisse démographique, des espaces se libèrent à la polyvalente et simultanément les pressions augmentent en vue de rapatrier les élèves dans les localités. Par exemple, sur la Côte-Nord, il ressort d'une analyse qu'à moyen terme plus de vingt (20) villages seront aux prises avec des problèmes de cet ordre. À chaque rentrée scolaire, les médias y font écho et le phénomène s'étend aux régions éloignées, à la Beauce, aux Bois-Francs, ainsi qu'à certains quartiers des agglomérations urbaines.

2.2 Les écoles de premier cycle

Il a été convenu de considérer dans cette catégorie les écoles de plus d'une centaine d'élèves offrant l'enseignement de première et deuxième années du secondaire. Depuis l'avènement de la régionalisation, plusieurs écoles de premier cycle sont maintenues en périphérie de la polyvalente. Dans les villes, les écoles de quartier qui desservaient jusqu'alors l'ensemble de la clientèle du secondaire ont été converties en écoles de premier cycle. Deux ou trois de ces écoles dirigent leurs élèves vers une école secondaire de 2e cycle. Un grand nombre d'écoles de premier cycle ont été fermées, alors que la population de la polyvalente se maintient. Paradoxalement, les intervenants voient dans l'école de premier cycle une forme idéale de regroupement et résistent à sa disparition.

Alors qu'il y a cinq ans, ce type d'école regroupait près de 55 000 élèves, on n'y retrouve plus en 1983-1984 que **32 950 élèves**.

2.3 Les écoles secondaires et les «polyvalentes» offrant les deux cycles

Depuis cinq ans, le nombre d'élèves du premier cycle dans les écoles secondaires et les polyvalentes offrant les deux cycles a assez peu évolué, passant de 116 846 à 105 860 élèves. La population des écoles de premier cycle a contribué à maintenir relativement stable celle de l'école secondaire offrant les deux cycles.

À l'heure actuelle, trois cents (300) établissements correspondent à l'appellation «école secondaire polyvalente», c'est-à-dire, dispensant l'enseignement général, l'enseignement professionnel et des services d'adaptation scolaire. De ce nombre, plus de deux cent cinquante (250) accueillent les élèves du premier cycle.

De plus, une centaine d'écoles secondaires offrent l'enseignement des deux cycles, complets ou incomplets, sans dispenser l'enseignement professionnel.

On parle souvent de la taille démesurée de ces écoles, comme si toutes accueillaient plus de 2 000 élèves. Déjà en 1972, le rapport du groupe POLY[20] déplorait que 86,1% des écoles secondaires polyvalentes dépassait la capacité indiquée comme optimale dans le Rapport Parent, soit moins de 1 200 élèves. Dix ans plus tard, en 1983-1984, avec la baisse de natalité et la diminution de la population, il ne restait plus que 15% des écoles secondaires comptant plus de 1 500 élèves, soit 79 écoles regroupant à peine 35% des élèves de l'ensemble du secondaire. (Le tableau III donne la distribution des populations scolaires selon la dimension des écoles.)

TABLEAU III

Populations scolaires selon la dimension des écoles institutionnelles* Année 1983-1984

Production par école institutionnelle

Nombre d'élèves par école	Écoles secondaires seulement		Écoles à la fois prim. et sec.	
	Écoles	Élèves	Écoles	Élèves
École MEQ-MAS	20	1 240	29	1 605
20 ou moins	15	188	6	81
21 à 37	10	287	5	130
38 à 62	21	1 042	11	561
63 à 87	15	1 112	10	764
88 à 112	8	804	14	1 413
113 à 137	8	1 000	11	1 422
138 à 162	14	2 057	7	1 045
163 à 187	9	1 576	4	682
188 à 225	20	4 202	15	3 178
226 à 449	90	31 328	52	17 444
500 à 899 (sec.)	126	85 409	12	8 056
900 à 1 199 (sec.)	65	66 743	3	3 068
1 200 à 1 499 (sec.)	46	62 013	2	2 667
1 500 à 1 999 (sec.)	47	78 860	2	3 425
2 000 à 2 599 (sec.)	23	51 501	2	4 688
2 600 et plus (sec.)	9	24 581	0	0
TOTAL	**546**	**413 943**	**185**	**50 229**

* Source: Ministère de l'Éducation, Direction sectorielle de la planification et des systèmes.

20. Rapport du groupe POLY, MEQ, Québec, 1974, p. 301.

* * *

Ces données sommaires indiquent que la majorité des élèves du 1er cycle fréquentent une école secondaire offrant les deux cycles ou la polyvalente. Elles révèlent également la relative stabilité de ce type de regroupement au détriment de l'école de 1er cycle et cela, malgré les pressions exercées pour le maintien des élèves de première et deuxième années du secondaire en dehors de la «grosse» école.

On a pu constater finalement que la taille des écoles secondaires et des polyvalentes avait été réduite, favorisant ainsi des aménagements mieux adaptés aux caractéristiques et aux besoins des élèves du premier cycle.

Enfin, malgré la proportion peu élevée d'élèves du 1er cycle qu'elles accueillent, les écoles à la fois primaires et secondaires et les écoles secondaires de petite taille justifient, par leur nombre, un examen attentif.

C'est à partir de cette typologie qu'on a choisi les milieux à visiter et qu'on regroupera les éléments d'observation et d'analyse du chapitre troisième.

3. LES PRATIQUES ACTUELLES DE REGROUPEMENT: observations et éléments d'analyse

Au cours des visites effectuées dans les divers milieux, on a longuement interrogé les divers partenaires sur le processus de décision qui avait présidé au choix d'un type d'école pour les élèves du 1er cycle du secondaire. On s'est également enquis auprès des intervenants — élèves, enseignants, administrateurs, parents — des avantages et des inconvénients qu'ils avaient identifiés concernant le modèle de regroupement choisi, surtout en ce qui a trait à la qualité des apprentissages, à l'encadrement des élèves et au climat de l'école. On a également recueilli les témoignages plus prospectifs des intervenants concernant le maintien du type de regroupement choisi, aussi bien que les modifications ou les ajustements souhaités. C'est à la lumière de ces témoignages et de ces échanges qu'ont pris forme les observations et les commentaires consignés dans le présent chapitre.

Les réflexions et les éléments d'analyse qui suivent portent, pour chacun des trois modèles dominants retenus, sur le **processus de décision** ayant conduit à un type de regroupement d'élèves, sur le **modèle d'encadrement** mis en place à l'intention des élèves du 1er cycle et sur les **ressources** disponibles dans les divers lieux de service. On s'applique ensuite à dégager, sous forme de **commentaire**, ce qu'il en est des conditions d'atteinte de la qualité des services éducatifs offerts.

3.1 Les écoles primaires ou secondaires de petite taille

Le regroupement des élèves dans une école à la fois primaire et secondaire ou dans des écoles secondaires de petite taille se retrouve, on l'a vu, dans la plupart des régions du Québec. Ce type de regroupement recouvre cependant des réalités fort diverses. Il peut s'agir d'une école primaire, accueillant quelques dizaines d'élèves du secondaire. Il peut s'agir d'une école, jadis secondaire, mais intégrée à l'école primaire du village par suite d'une baisse importante des effectifs. Il peut s'agir d'une école intégrée regroupant cinq cents (500) élèves et plus du primaire et du secondaire. Les caractéristiques de ces dernières se rapprochent davantage de celles des écoles de premier cycle ou des écoles offrant les deux cycles du secondaire. Les observations et l'analyse qui suivent feront plus précisément état des écoles de petite taille ou regroupant un petit nombre d'élèves du secondaire.

3.1.1 Le processus de décision

Dans les années 60, l'un des effets prévisibles de la régionalisation était que l'enseignement secondaire devait être dispensé presque exclusivement dans près de 250 écoles secondaires polyvalentes, ce qui est assez loin de la situation effectivement observable, ainsi qu'on l'a vu au chapitre précédent. Les situations géographiques exceptionnelles ne justifiant manifestement pas à elles seules le maintien d'un aussi grand nombre de petites écoles sur l'ensemble du territoire, il convient de rechercher les raisons ayant justifié les choix organisationnels observés. À l'examen, il apparaît que les commissions scolaires semblent généralement peu outillées pour résister aux requêtes et aux pressions de la population visant à rapatrier dans les localités les élèves du premier cycle du secondaire. Conséquemment, la pédagogie passe souvent après bien d'autres considérations. De plus, les enseignants sont rarement impliqués dans le processus de décision.

Les parents souhaitent qu'on maintienne l'enseignement secondaire, du moins au premier cycle, dans les écoles de quartier ou de village. Ils soulignent les avantages d'une école dont la taille est réduite: un meilleur contrôle des élèves, une plus grande sécurité psychologique et physique, une relation plus personnalisée, etc. Ils invoquent la fatigue reliée au transport scolaire et les coûts impliqués par l'usage de la cafétéria.

Beaucoup de parents ont l'impression que leurs enfants profitent d'une qualité d'enseignement équivalente et que les résultats scolaires sont comparables à ceux des élèves des polyvalentes. À la limite, même si les services éducatifs dispensés à la petite école étaient réduits, cela ne justifierait pas à leurs yeux le déplacement des élèves vers la polyvalente. Une fois l'école acquise ou maintenue, la population réclame cependant tous les services.

De leur côté, les commissions scolaires reconnaissent la difficulté d'offrir aux petites écoles les mêmes ressources qu'aux écoles plus populeuses: programmes d'enseignement, mesure des apprentissages, personnels d'aide à l'élève et les services complémentaires. Faisant valoir le fait qu'elles doivent engager du personnel enseignant au-delà des normes, elles considèrent la situation actuelle comme **un compromis acceptable**, compte tenu des pressions de la population pour garder les élèves du premier cycle dans la localité et de leur capacité financière d'offrir les services éducatifs. Quelques rares milieux ont mis sur pied des comités de travail chargés d'effectuer l'analyse des coûts, de proposer des solutions ou des critères susceptibles d'éclairer leurs choix organisationnels. Ces critères portent sur la population minimale à regrouper, la distance moyenne de transport, la disponibilité de locaux et d'équipements, la tâche des enseignants, etc.[21]

3.1.2 L'encadrement des élèves

Les intervenants présentent l'encadrement comme «la marque de commerce» de la petite école. Parents, enseignants et directeurs soulignent les vertus de ce type d'école à dimension humaine: «Ici on peut accorder une attention particulière aux enfants. On les voit grandir et on les connaît avant même d'avoir à leur enseigner. On rencontre les parents partout. S'il y a quelque chose qui ne va pas, on en discute avec eux.»

La plupart des élèves, eux, préfèrent aller à la polyvalente. Celle-ci exerce sur eux un attrait indéniable. Les arguments qu'ils invoquent sont partout les mêmes: plus de monde, plus de liberté, attrait de la ville, choix plus varié d'activités de toutes sortes, etc. Bien sûr, ils admettent la peur du grand nombre d'élèves, de l'anonymat, de «faire rire d'eux», de se laisser «entraîner»; ils appréhendent le contact avec les «grands». Ils parlent peu du transport et des autobus. Plusieurs de ces craintes sont plutôt véhiculées par les parents et même par le personnel de la petite école: «Ici on te connaît; à la polyvalente «ils» ne te connaîtront pas... «ils» sont trop nombreux!» Les jeunes réagissent négativement aux attitudes de surprotection des intervenants de la petite école. Le passage à la polyvalente constitue une véritable promotion psychologique. Leurs propos témoignent d'un certain ennui: passer toute la journée avec le même professeur pour la plupart des matières... Ils aspirent à avoir plusieurs enseignants, à appartenir à plusieurs groupes. Arrivés à la polyvalente, en troisième ou quatrième année du secondaire, plusieurs subissent les effets d'un certain isolement et connaissent des difficultés d'intégration: «On se tient encore ensemble, le même groupe qu'au village.»

3.1.3 Les ressources

Parler de ressources pour une école, c'est surtout parler des **ressources humaines** que constituent l'équipe d'enseignants, en contact permanent avec les élèves, le personnel de direction et les professionnels des services éducatifs. C'est aussi parler de locaux et d'équipements, de documentation, de livres, de matériel didactique, d'audio-visuel, de laboratoires, de gymnases, de piscine, etc.

---

21. Il est frappant de constater des différences appréciables dans l'évaluation du nombre d'élèves considéré comme minimal pour l'organisation du premier cycle du secondaire, ce nombre variant de 35 à 120. Une étude commandée par la Commission des écoles catholiques de Montréal, pour qui la cohabitation du premier cycle du secondaire avec le primaire représentait une solution possible aux problèmes engendrés par la baisse de population, ne recommande l'implantation d'une telle forme de regroupement qu'à la condition que les locaux et les équipements permettent la constitution d'au moins quatre groupes par degré. L'examen portait sur les avantages et les inconvénients psychopédagogiques liés à la présence des élèves de premier cycle du secondaire dans les écoles primaires. On y souligne le risque de voir se ralentir le processus de maturation socio-affective des jeunes adolescents. L'image de sécurité attribuée à l'école primaire contribue à leur éviter l'utile confrontation de leurs opinions, de leurs choix et de leurs comportements à des groupes plus hétérogènes.

Avantages et inconvénients psychopédagogiques liés à la cohabitation des élèves de premier cycle du secondaire dans les écoles primaires, C.E.C.M., Services des études, sept. 1984.

COMMISSION RÉGIONALE D'ÉTUDE, RÉGION CÔTE-NORD, *Le maintien et/ou retour des secondaires dans les écoles de village*. État de la question, recommandations, déc. 1983.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT, *Rapatriement du secondaire III en milieu rural, Rapport global*, document de travail, nov. 1984.

La détermination du nombre d'enseignants dans une école est principalement fonction des règles de formation des groupes. Malgré la prise en considération de la situation propre à chaque commission scolaire, il est évident, qu'un nombre trop peu élevé d'élèves par degré et conséquemment par groupe, influence le nombre d'enseignants affectés à une école. La situation d'une école ayant un seul groupe par degré, se traduit généralement par une équipe de trois ou quatre enseignants devant se partager l'enseignement de toutes les matières au premier cycle du secondaire (soit 12 matières et une vingtaine de programmes).

Certains enseignants préfèrent la petite école, invoquant le nombre restreint d'élèves, les liens plus étroits avec les parents, le milieu, les collègues. Souvent, ils ont élu domicile dans la localité et sont bien intégrés à la vie communautaire. Ils voient le fait d'enseigner plusieurs matières comme étant le moyen de conserver leur poste à cette école.

Il y a les autres, plus nombreux, que le jeu combiné de l'ancienneté et les règles d'affectation a déplacés de la polyvalente vers la petite école, quand ce n'est pas vers deux ou trois petites écoles. Ces enseignants, généralement spécialistes d'une discipline, trouvent très difficile d'avoir à dispenser l'enseignement de trois, quatre matières ou plus, souvent à deux degrés. De façon générale, les enseignants déplorent l'absence de soutien pédagogique, l'isolement des collègues, les carences en matériel didactique ou en équipement. Ils soulignent l'essoufflement engendré par leur tâche alourdie et admettent ne pas pouvoir accorder à toutes les matières l'attention requise et la préparation adéquate.

La direction des écoles est presque toujours partagée entre le primaire et le secondaire ou entre plusieurs écoles. Ce qui semble faire problème, dans un tel cas, c'est la qualité de présence et le soutien pédagogique. Les directeurs sont conscients des carences qu'entraîne la dispersion des élèves dans des écoles très petites. Parfois, ils ne sont présents à l'école qu'une journée par semaine. Lorsque, dans chacune des écoles physiques regroupées sous l'appellation «d'école institutionnelle[22]», un enseignant est désigné responsable, même libéré de certaines tâches administratives, il reconnaît la difficulté d'assumer, en l'absence du directeur, une multiplicité de fonctions sans disposer du pouvoir correspondant aux responsabilités: soutien des collègues enseignants, maintien de la discipline, accueil du public, etc., tout cela en plus de sa tâche d'enseignement.

C'est dans les petites écoles que se fait sentir avec le plus d'acuité la baisse des effectifs professionnels, plus particulièrement des conseillers pédagogiques. Privé de l'appui d'une équipe d'enseignants diversifiée, le personnel enseignant de la petite école, isolé et chargé de plusieurs matières, ne peut bénéficier de l'assistance soutenue requise principalement par l'implantation des nouveaux programmes et le développement d'outils d'évaluation adéquats. Or, à l'entrée au secondaire, plusieurs élèves ont besoin de mesures d'appui pédagogique, de services de consultation personnelle, etc. Ces mesures ne s'adressent qu'aux élèves présentant des difficultés graves. Un grand nombre de petites écoles ne peut disposer de tels services. Paradoxalement, les élèves en difficulté sont regroupés à l'extérieur de leur milieu, alors que les autres bénéficient des avantages d'une école à proximité de leur foyer.

Les professionnels voient leur temps de présence dans chaque école limité par les déplacements nombreux. Ils sont généralement regroupés autour de la polyvalente et, même s'ils sont disponibles sur demande, ils constatent qu'on utilise peu ou mal leurs services, ou encore trop tardivement, alors qu'une approche préventive aurait pu éviter la détérioration de la situation.

Enfin, le personnel de soutien, particulièrement le secrétariat, est pratiquement inexistant.

Au chapitre des **ressources matérielles et didactiques**, les très petites écoles sont nettement désavantagées. Elles disposent de locaux peu diversifiés. L'équipement y est le plus souvent rudimentaire: pas de gymnase, deux ballons pour l'éducation physique, une cuisinière pour une classe d'économie familiale, rien pour l'écologie, quelques livres, etc.

---

22. L'Office de la langue française suggère de remplacer l'expression «école institutionnelle» par **école intégrée**. *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*, Mise à jour du 13 novembre 1982 au 1er octobre 1983, nº 893, p. 18.

3.1.4 Commentaire

Les observations sur le processus de décision, le modèle d'encadrement et les ressources allouées à l'enseignement suggèrent un certain nombre de remarques, principalement en ce qui a trait à la qualité des services pédagogiques offerts à l'école à la fois primaire et secondaire et à la petite école secondaire dans le village.

À vrai dire, on s'attendait à découvrir des pratiques davantage porteuses d'innovations pédagogiques et susceptibles d'inspirer d'autres initiatives et d'instrumenter certains milieux, des pratiques davantage orientées vers des préoccupations proprement éducatives et pédagogiques. Il faut plutôt reconnaître que les pratiques observées sont peu renouvelées et vraiment peu axées sur l'acte d'apprendre. On a constaté que les attentes envers l'école avaient trait principalement au maintien d'un climat sain et ordonné, assuré par un encadrement approprié, et très peu aux conditions requises pour la promotion de la qualité pédagogique des apprentissages. En certains cas, on semble même s'accommoder de situations peu stimulantes qui apparaissent nettement en deçà des objectifs mis de l'avant par *L'École québécoise*.

S'il est indéniable que la qualité de la relation entre les éducateurs, les élèves et leurs parents est un élément qu'on ne saurait sous-estimer, il n'est pas certain, par ailleurs, que ce type d'école réussisse à assurer une transition pédagogique plus harmonieuse entre le primaire et le deuxième cycle du secondaire. Même si la plupart des intervenants rencontrés ont affirmé que la plus grande force de la petite école était de répondre plus adéquatement que la polyvalente au besoin d'encadrement et de suivi de l'élève du premier cycle, ce qu'on a surtout remarqué, c'est que la **structure d'encadrement**, les règlements et la discipline observés s'apparentent à ceux du primaire, transposés à la clientèle du secondaire sans les ajustements requis par la psychologie des jeunes adolescents. L'opportunité d'assurer le développement de l'autonomie pour faciliter la transition harmonieuse vers la polyvalente n'est pas toujours saisie. Les jeunes se plaignent d'ailleurs d'être traités «en bébés». Il faut dire que, selon que l'on est parent, commissaire ou directeur, le terme même «d'encadrement» n'a pas le même sens. Le Conseil est d'avis que le véritable encadrement est celui qui vise l'aide à l'élève en vue de réaliser la synthèse des éléments de formation reçue, tant au niveau du rendement scolaire qu'au niveau de son comportement; l'encadrement est destiné à soutenir la mission éducative de l'école et à favoriser la poursuite de l'excellence dans tous les apprentissages qu'elle propose à l'élève. Le recours à une discipline et à un contrôle étroits est souvent l'indice de la difficulté qu'on éprouve à intéresser l'élève par la mise en place d'une variété de situations éducatives.

Sur le plan pédagogique, plus spécifiquement, on constate qu'il y a assez peu d'exploitation créatrice des possibilités que présente cette forme de regroupement d'élèves, telle l'assurance d'un progrès continu du primaire vers le secondaire, le respect des rythmes individuels basé sur une meilleure connaissance du fonctionnement des élèves et des contacts fréquents avec les parents, etc. Trop souvent même, le fait de réunir, dans le même établissement des enseignants du primaire et du secondaire, au lieu de contribuer à créer une équipe centrée sur le continuum des apprentissages, conduit à une conscience accrue des différences.

On partage volontiers, en divers milieux, la conviction que ce type de regroupement offre une qualité comparable aux autres. Certains éléments méritent, à cet égard, une considération particulière. La multidisciplinarité des enseignants, étendue à la majorité des matières pour un groupe d'élèves, est presque inévitablement le lot des très petites écoles. Dans certains milieux, on ne retrouve pas au secondaire des spécialités reconnues comme telles même au primaire. Lorsque chaque leçon exige une préparation nouvelle, il semble difficile pour certains d'approfondir les contenus, de renouveler des méthodes, d'utiliser adéquatement le matériel didactique, etc.

Malgré les exigences du nouveau régime de sanction des études, l'évaluation des apprentissages ne semble pas recevoir toute l'attention requise; on sait que chaque cours suivi à partir de la première secondaire accorde des crédits qui compteront pour l'attribution du diplôme d'études secondaires. On observe que les pratiques, à cet égard, sont très inégales. Les enseignants généralistes, fortement sollicités par la multiplicité des matières à dispenser et par la nouveauté des programmes, ne peuvent

assumer seuls la préparation d'examens. Par ailleurs, assez peu de commissions scolaires vérifient, par des examens uniformes, la qualité des apprentissages reliés à chacun des programmes. L'évaluation y est moins bien assurée que dans les autres types d'écoles, comme on le verra.

Une commission scolaire qui accepte d'établir ou de maintenir une école dans un milieu donné se porte garante de la qualité de l'enseignement et des services pédagogiques qui y sont donnés. Elle ne saurait, sans manquer à sa responsabilité, renoncer à pourvoir cette école des ressources nécessaires, ni renoncer au suivi et à la supervision des apprentissages réalisés dans la perspective d'assurer au plus grand nombre l'accès au **diplôme d'études secondaires**, au marché du travail ou aux études de niveau post-secondaire.

Il ne suffit pas d'affirmer que quelques élèves, provenant de telle ou telle école, réussissent aussi bien que les autres, mais de mesurer formellement la proportion de ces élèves qui réussissent. Le fait qu'on ne cherche pas à le savoir, ou que, le sachant, on évite de le dire est également pernicieux. Cela maintient la population dans l'ignorance des conséquences véritables des choix réalisés.

Or, force est de reconnaître que le maintien des élèves du secondaire dans les petites écoles pose des défis majeurs et rarement relevés avec succès en regard de la qualité des services éducatifs dispensés aux élèves. On peut affirmer sans se tromper que bien peu de parents choisiraient pour leurs enfants une école qui ne conduirait que 15% de ses élèves à un diplôme d'études secondaires, au terme de cinq années d'études. C'est pourtant ce que révèle dans certains cas l'examen des données relatives au cheminement scolaire des élèves, données d'ailleurs accessibles à toute commission scolaire. À l'échelle du Québec, des données recueillies sur le taux d'abandon, pour ne prendre que cet indicateur, révèlent que, s'il existe peu de différence, au premier cycle, entre les milieux urbains et les milieux ruraux, il en existe de très grandes entre les petites écoles (moins de 100 élèves) et les autres. (Annexe II)

Somme toute, dans une école où se retrouvent à peine 15 élèves par degré, il apparaît difficile de concevoir l'organisation de l'enseignement secondaire et des services qu'il requiert, d'assurer la qualité et la stabilité des personnels, particulièrement lorsque cette population varie d'une année à l'autre. Trop souvent, il semble que l'on ait cédé aux pressions et instauré des lieux de services qui peuvent très difficilement répondre aux exigences de qualité dévolues à l'enseignement secondaire. D'autant qu'il ne semble pas qu'on assure par la suite un suivi rigoureux de ces décisions.

3.2 Les écoles de premier cycle

Ont été considérées dans cette section les écoles accueillant plus d'une centaine d'élèves de première et deuxième années du secondaire. Ces écoles sont situées dans une localité rurale constituée en sous-centre ou dans un quartier urbain, en périphérie d'une polyvalente.

Du fait de leur proximité du quartier ou du village, de leur taille réduite (en moyenne, 225 élèves) et de leur population plus homogène (12-14 ans), ces écoles dites de premier cycle jouissent d'une popularité incontestable.

3.2.1 Le processus de décision

Au départ, on aurait pu penser que cette forme de regroupement gagnait en importance quant au nombre d'élèves desservis. Or, on l'a vu, ce nombre a plutôt baissé de 38,9% au cours des cinq dernières années, ce qui est proportionnellement bien au-delà de la baisse de la population du premier cycle pendant la période correspondante (18,1%). Aussi, parlera-t-on davantage du maintien que de l'établissement des écoles de premier cycle. En effet, la plupart de ces écoles, dans les quartiers urbains surtout, dispensaient déjà l'ensemble du cours secondaire avant l'avènement de la régionalisation. Les autres ont, par la suite, été érigées en sous-centres. Le nombre d'écoles de ce type et leur population sont allés décroissants au rythme de la baisse générale de la population. Rien ne semblait pouvoir s'opposer à ce mouvement. Mais, de plus en plus, les médias font écho aux protestations des parents dès l'annonce d'une fermeture d'école de premier cycle.

En effet, les commissions scolaires maintiennent, pour la plupart, le principe général de l'organisation des services éducatifs dans l'école polyvalente du secteur pour les élèves de première et deuxième années du secondaire. Plusieurs se montrent favorables aux écoles secondaires de premier cycle, mais à condition de disposer d'un nombre suffisant d'élèves. Certaines, comme on l'a vu, recommandent que le nombre de classes de premier cycle soit d'au moins quatre par degré d'enseignement et qu'on assure aux élèves des ressources humaines et matérielles comparables à celles qu'on retrouve habituellement dans les écoles secondaires offrant les deux cycles. Considérant les éléments retenus pour l'analyse de chacun des types de regroupement, il convient de dépasser la seule dimension des arguments d'ordre administratif et d'examiner ceux de nature éducative et pédagogique.

Les parents, qui sont généralement satisfaits de l'école de premier cycle, résistent à la fermeture de ce type d'école. Celle-ci offre la possibilité d'une animation et d'un encadrement plus adaptés aux jeunes adolescents que l'école primaire ou la «grosse» école. «Notre école, déclare l'un d'eux, à peu de choses près, c'est l'école idéale: des groupes stables (i.e. qui demeurent constitués pour l'ensemble des matières), de très bons liens entre l'école et les parents, beaucoup d'activités, un sentiment d'appartenance très fort chez nos enfants, une école où l'élève se sent apprécié, connu, aimé des enseignants et de la direction... et cela est visible; ça transparaît dans tous nos rapports avec l'école!»

3.2.2 L'encadrement des élèves

La force principale de l'école de premier cycle, c'est, aux yeux des parents, d'être à l'opposé de l'image qu'ils se font de la polyvalente aux plans du climat, de l'encadrement et du suivi. «On ne veut pas, disent-ils, que l'école laisse l'enfant à lui-même et prenne ainsi le risque de menacer son avenir! Nos enfants n'ont pas le droit de ne pas vouloir étudier! On veut un climat d'école qui ne menace, ni ne mette en péril la qualité des apprentissages et de l'éducation!» Divers sondages ou études[23] révèlent que ces attentes sont prédominantes dans le choix de l'école, publique ou privée.

De façon générale, l'école de premier cycle réussit à créer ce climat et à offrir un tel encadrement; aussi les élèves y viennent avec moins d'appréhension qu'à la polyvalente. Par rapport au primaire, une telle école présente des différences suffisantes pour répondre à leur besoin de changement et d'autonomie croissante. Ils y retrouvent certains éléments de l'organisation de l'école primaire tels le groupe de base, l'identification d'un espace physique réservé (local-classe) et certaines caractéristiques spécifiques à l'ordre secondaire, telle la rencontre de plusieurs enseignants. Cependant, s'ils apprécient l'école de premier cycle, ils ont quand même hâte d'aller à la polyvalente[24].

La plupart des intervenants rencontrés sont convaincus que l'école de premier cycle constitue la forme de regroupement la plus adaptée aux besoins des jeunes de cet âge.

---

23. Les résultats d'un sondage effectué auprès de parents d'élèves fréquentant l'école privée en septembre 1984 sur le territoire d'une banlieue de Québec vont en ce sens: «Souvent on pense que, pour le premier cycle du secondaire, le système public pourrait être satisfaisant, mais à partir de la troisième secondaire, l'enfant doit fréquenter une polyvalente et cette dernière fait bien peur. Dans les polyvalentes, il y a trop d'élèves; ces élèves sont comme des numéros, c'est très impersonnel et la relation maître/élève laisse beaucoup à désirer. Pour éviter que leur enfant n'ait à changer de milieu, des parents préfèrent envoyer leur enfant à l'école privée dès la première secondaire, ainsi, il pourra faire tout son secondaire au même endroit. On semble accorder beaucoup d'importance au sentiment d'appartenance que l'on peut plus facilement développer dans un petit milieu fréquenté pendant plusieurs années.»

24. Une commission scolaire avait accepté, sous la pression des parents, que les élèves de troisième année du secondaire demeurent dans l'école d'une localité. La décision a été renversée devant l'obstruction systématique des élèves eux-mêmes qui voulaient aller à la polyvalente.

3.2.3 Les ressources

La taille moyenne de ces écoles — environ 225 élèves — justifie la présence d'un directeur à temps complet et l'affectation de certains professionnels tels un conseiller en orientation ou un animateur de pastorale. Cela permet également la constitution d'une équipe plus nombreuse et plus stable d'enseignants représentant les diverses spécialités. Ces derniers, malgré quelques réticences, ont accepté une tâche diversifiée sans renoncer toutefois à leur spécialisation. Le fait d'enseigner quelques matières au même groupe d'élèves favorise un contact plus soutenu.

Aux plans matériel et didactique, les écoles de premier cycle sont mieux équipées que les très petites écoles considérées précédemment. Bien sûr, on ne trouve pas dans chacune un gymnase ou une piscine, ni même une bibliothèque toujours bien garnie. Plusieurs ne disposent pas non plus de locaux spécialisés ou de laboratoires.

3.2.4 Commentaire

Au premier cycle du secondaire, il importe d'assurer à l'élève un climat et des ressources qui lui permettent de s'intégrer à un groupe particulier, de développer un sentiment d'appartenance à ce groupe. L'élève de cet âge a plus particulièrement besoin d'être reconnu comme individu, tout comme il a besoin d'une relation avec l'adulte qui le sécurise. L'établissement de relations interpersonnelles significatives facilite l'atteinte des objectifs généraux de l'école secondaire, tout autant que des objectifs reliés aux différents programmes définis par le régime pédagogique. L'organisation scolaire ne doit pas privilégier un élément au détriment de l'autre. Elle doit favoriser à la fois le développement harmonieux de la personne et l'acquisition des savoirs.

L'école de premier cycle, par sa population de jeunes adolescents plus homogène et sa taille réduite, offre la possibilité d'un régime plus adapté à la clientèle de cet âge; il est plus facile de créer et de maintenir un climat chaleureux dans une école plus petite, avec une équipe d'éducateurs heureux d'y être.

Cependant, alors que ces milieux disposent de conditions pouvant garantir une transition plus harmonieuse vers le secondaire, il ne semble toutefois pas que le discours dominant soit celui de la pédagogie, du renouvellement des méthodes ou de l'évaluation de la qualité des apprentissages. On y parle surtout d'encadrement des élèves, des avantages de la sécurité physique ou psychologique, etc.

Il en est de l'évaluation comme de l'intégration des apprentissages: on en parle beaucoup, mais on est loin d'avoir toujours les moyens de rendre le discours à la pratique quotidienne. Les visites effectuées dans les écoles de 1er cycle n'ont pas permis de relever beaucoup d'initiatives tournées vers l'accueil des élèves du primaire, ou d'expérimentations d'approches plus individualisées à l'intention des élèves en difficulté. On sait que de tels projets supposent une évaluation rigoureuse des acquis à l'arrivée au secondaire et qu'ils influencent la planification de l'enseignement, la maquette horaire, etc.

Or, un examen plus attentif révèle que, dans la plupart de ces écoles, le bassin de population est insuffisant pour offrir aux élèves en difficulté les services requis, tout comme à ceux qu'on dirige vers la formation professionnelle courte. Ces élèves, pour qui la proximité du milieu familial s'avérerait importante, sont le plus souvent référés à la polyvalente ou concentrés dans une école particulière.

On se réjouit généralement des résultats assez satisfaisants de l'école de 1er cycle. Il faut dire qu'on y trouve très souvent **des groupes assez homogènes**, ce qui tend à expliquer l'image positive qu'on s'en fait. Certains milieux prennent appui sur cette réalité pour convier l'école à l'excellence en misant sur une pédagogie dynamique et sur des pratiques d'évaluation plus rigoureuses. D'autres n'ont pas saisi cette occasion: le discours pédagogique semble absent.

La participation et l'implication des parents sont plus facilement acquises au premier cycle du secondaire, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un milieu de transition. Dans les faits, les directions d'école déplorent l'absence de continuité et de tradition, car les parents ne peuvent s'y engager que pour un an ou deux,

réduisant ainsi l'impact positif de leur participation au projet d'école. Dans la mesure où cette discontinuité augmente le nombre d'écoles auxquelles l'élève devra s'adapter, cela peut nuire au développement du sentiment d'appartenance.

Pour satisfaire pleinement les attentes des parents, l'école de premier cycle devra ajouter aux qualités du climat et de l'encadrement qu'elle offre, l'assurance d'une qualité pédagogique incontestable, d'un renouvellement des méthodes et, particulièrement, le souci d'accueillir l'ensemble des élèves de son territoire et d'accorder à chacun une attention plus individualisée.

3.3 Les écoles secondaires et les polyvalentes offrant les deux cycles

Initialement, le terme «école polyvalente» s'appliquait à toute école secondaire offrant un «programme polyvalent» constitué de l'ensemble des matières des programmes des multiples institutions existantes (classique, général, scientifique, commercial, technique, etc.). À l'heure actuelle, l'appellation «polyvalente» se rapporte principalement aux écoles dispensant à la fois l'enseignement général, l'enseignement professionnel et les services d'adaptation scolaire. Environ 250 écoles correspondant à la définition «d'écoles polyvalentes» accueillent des élèves du premier cycle. À ce nombre s'ajoute une centaine d'écoles, offrant les deux cycles du cours général seulement.

3.3.1 Le processus de décision

Comme on l'a vu, la fréquentation des polyvalentes est demeurée relativement stable, malgré la baisse généralisée de la population scolaire. Le rapatriement progressif d'une partie des élèves du premier cycle explique cette situation. Les commissions scolaires ont choisi de les utiliser pleinement et de fermer au besoin des écoles de premier cycle. En tête de leur argumentation, il y a la rationalisation des ressources humaines, matérielles et financières.

Cependant, on ne peut s'empêcher de noter la persistance dans la population d'une image plutôt négative de la polyvalente. Au moment d'envoyer leurs enfants au secondaire, plusieurs parents s'inquiètent de les voir accéder directement à celle-ci. Partout où une autre solution est possible, ils mettent tout en oeuvre pour la favoriser. Pourtant, certaines de ces écoles tendent à modifier les regroupements d'élèves, les structures d'accueil, les modes de fonctionnement des personnels, etc. Elles s'efforcent d'adapter les règlements aux caractéristiques et aux besoins des élèves. De plus, la clientèle a diminué, les polyvalentes sont moins surchargées.

3.3.2 L'encadrement des élèves

Devant la baisse de la population scolaire et la nécessité de modifier les regroupements d'élèves, les commissions scolaires ont rencontré de sérieuses objections de la part des parents. Ces derniers, par ailleurs fort satisfaits de leur école de premier cycle, ne pouvaient se résoudre à envoyer leurs enfants à la polyvalente. Pour rallier les parents, certaines commissions scolaires ont choisi d'adapter leurs organisations de l'école secondaire aux besoins spécifiques des plus jeunes, faisant en quelque sorte deux écoles sous un même toit, dont l'une à l'intention des élèves du premier cycle, avec un horaire, des locaux, un règlement et un personnel distincts. Le plus souvent, un directeur-adjoint est affecté au premier cycle. Pour permettre un contact plus constant avec les élèves, les enseignants du premier cycle dispensent leur enseignement dans quelques disciplines (ex.: français/sciences humaines, anglais/mathématiques, etc.). Cette formule offre des possibilités de décloisonnement des matières et tend à faciliter les relations en toutes circonstances. On favorise le sentiment d'appartenance au groupe-classe: compétitions sportives inter-groupes, rencontres du groupe au moins deux fois par jour avec le titulaire, nom de groupe identifié, casiers à proximité des locaux, etc.

Les élèves disent qu'ils se sentent bien dans une telle école (nombreuses activités adaptées à leur âge, nombreux services, équipement adéquat, gymnase, piscine, etc.). Une fois passée la période normale d'adaptation, ils ne voudraient surtout pas se retrouver dans une école plus petite. Les parents avouent souvent que leurs appréhensions se sont dissipées. Ils admettent en même temps leurs inquiétudes

initiales. Les enseignants ont accepté cette polyvalence restreinte à quelques matières; ils sont convaincus des avantages organisationnels et pédagogiques d'une telle formule.

3.3.3 Les ressources

Par le nombre d'élèves qu'elle regroupe, l'école secondaire offrant les deux cycles permet la constitution d'une équipe d'enseignants nombreuse, diversifiée et stable, favorisant la spécialisation des enseignements, la constitution de tâches plus équilibrées, le développement et l'utilisation de matériel didactique plus varié et plus adapté.

À cela s'ajoutent la proximité et la disponibilité plus grande des personnels des services pédagogiques et des services d'aide à l'élève. Il est indéniable que l'école polyvalente dispose de **ressources** et **d'équipements** supérieurs à ceux des écoles plus petites: cafétérias, gymnases, piscines, laboratoires, ateliers, bibliothèques, etc.

3.3.4 Commentaire

La multiplicité des responsabilités et des tâches qui incombent à l'école secondaire suppose la concentration d'un nombre assez important d'élèves: l'administration courante de l'école, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif, l'application du régime pédagogique, l'élaboration de plans d'intervention personnalisés pour les élèves en difficulté, la gestion du personnel, des ressources matérielles et financières, etc.

Force est de reconnaître que, depuis sa création, l'école polyvalente n'a pas manqué de susciter bien des critiques qui, pour la plupart, étaient fondées sur des constatations assez évidentes. L'école était victime de son développement, en même temps qu'elle subissait les effets d'une société tourmentée. Le Conseil a lui-même consacré quelques avis à décrire l'école polyvalente et à formuler des recommandations visant à améliorer son fonctionnement. À la suite de visites effectuées au cours des dernières années dans plus de cinquante écoles offrant les deux cycles, le Conseil a progressivement acquis la conviction que l'image est déformée par rapport à la réalité.

S'il fallait par le passé regrouper trois cents (300) élèves par degré pour rendre possible l'organisation pédagogique d'une école, il n'est pas dit qu'il suffise maintenant d'en réunir trente. Au secondaire, mises à part les contraintes organisationnelles, maintenant disparues, de la multiplicité des voies, des options, de la promotion par matière, d'autres contraintes demeurent, ou se sont amplifiées, du fait de l'accessibilité plus grande de l'école secondaire: l'analyse des besoins particuliers des élèves, le bilan des acquis pédagogiques inégal selon les élèves, l'affectation et la stabilité d'un personnel compétent, la répartition équilibrée des tâches et des ressources justifient le regroupement d'élèves en nombre suffisant.

Que ce soit pour préparer les jeunes à accéder au secondaire ou pour favoriser un classement adéquat de ceux-ci en se donnant les moyens de mieux connaître leur cheminement, il est assez rare qu'on établisse **des liens organiques avec le primaire**. C'est surtout dans les écoles de plus grande taille qu'on a pu noter la présence de projets explicites touchant le classement et la récupération ou les mesures d'appui pédagogique aux élèves[25]. Des tests sont préparés et administrés aux élèves de la fin du primaire en vue d'une évaluation systématique des acquis, des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Ce qui surprend dans tous les cas, c'est le nombre d'élèves touchés par ces mesures, nombre qui s'étend du tiers à plus de la moitié des élèves arrivant en première secondaire. Il est de plus en plus évident que tous les

---

25. Dans une polyvalente, une équipe d'animation pédagogique s'est constituée pour bâtir un projet de formation intégrée à l'intention d'une centaine d'élèves destinés, soit au professionnel court, soit à des regroupements particuliers à cause de difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Partant d'une évaluation rigoureuse des acquis et des centres d'intérêt, un plan de soutien et d'encadrement a été arrêté en vue de favoriser l'intégration de ces élèves au secondaire et de prévenir l'abandon prématuré. Les groupes d'élèves formés ont été confiés à une équipe d'éducateurs déterminés à accorder suffisamment d'attention à ces élèves pour les conduire à la réussite.

élèves n'arrivent pas au secondaire avec le même degré de préparation. En plus des difficultés d'apprentissage et d'adaptation, les retards scolaires nécessitent des interventions spéciales qui justifient des ressources adéquates. Il s'agit là d'une mission très spécifique de l'école secondaire, particulièrement au premier cycle: accueillir tous les élèves issus du primaire et **conduire chacun au plus haut degré de réalisation possible**.

Partout où la polyvalente a fait cet effort de s'adapter à sa clientèle du premier cycle par des structures d'accueil appropriées, les jeunes se sentent à l'aise. Ils profitent d'un encadrement satisfaisant et de services abondants. Leurs parents «apprivoisent» progressivement la polyvalente.

Ces dernières années, l'école secondaire offrant les deux cycles ou la polyvalente est une institution que l'on a appris à gérer. La baisse de la populations dans nombre d'entre elles, jadis surchargées, a facilité certains redressements. Le Conseil ne saurait qu'encourager la généralisation d'une telle formule qui réunit sous un même toit deux écoles, c'est-à-dire qui aménage une école de premier cycle à l'intérieur d'une polyvalente. Une telle organisation ajoute aux avantages, déjà identifiés, d'une école de premier cycle, ceux de l'organisation matérielle de la polyvalente.

*
* *

Bref, il y a plusieurs avantages à intégrer le premier cycle du secondaire à l'école secondaire ou «polyvalente» à condition qu'on assure à ce premier cycle une organisation pédagogique suffisamment distincte et autonome pour qu'elle puisse répondre aux besoins éducatifs spécifiques des élèves qui s'y trouvent. De toute évidence, les très petites écoles éprouvent plus de difficultés à répondre aux exigences de l'enseignement secondaire, ce qui devrait être de nature à rendre les milieux plus vigilants. Là où la dispersion d'une communauté rend presque inévitable le maintien de telles écoles, ces difficultés devraient inciter les administrations scolaires à leur fournir toute l'aide nécessaire, de façon à résoudre le mieux possible les problèmes pédagogiques particuliers de ces écoles, étant entendu par ailleurs que la volonté et l'engagement d'un milieu peuvent être déterminants à cet égard.

4. POINTS DE REPÈRE POUR LA PRISE DE DÉCISION

Les rappels historiques, les données quantitatives, les témoignages recueillis et les observations consignées au cours des visites et des discussions des derniers mois constituent un ensemble dont il importe maintenant de tirer quelques enseignements pour l'action. Le propos du Conseil a été, dès le départ, de fournir des points de repère aux milieux qui ont à prendre ou à réviser des décisions relatives au mode de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire. Certains constituent des rappels de grands principes propres à resituer les pratiques dans la perspective d'une éducation de qualité. Il s'agit d'éclairages pour l'action, dont les contacts avec les milieux ont permis de mesurer le caractère concret. D'autres sont davantage de l'ordre de l'instrumentation: ils ont trait à la mise au point de certains outils nécessaires à la prise de décision.

4.1 Des rappels importants

Quelles préoccupations et quels motifs devraient être déterminants dans les décisions à prendre concernant le mode de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire? Comment garantir l'efficacité et la validité du processus de décision lui-même? Y a-t-il des points de repère qu'il importerait de privilégier et qui pourraient finalement servir de critères de décision? Le Conseil en a retenu essentiellement quatre.

4.1.1 Des règles de jeu pour la consultation et la décision

Un premier point de repère a trait au processus même de décision.

L'observation des cheminements effectivement suivis en matière d'organisation du 1er cycle du secondaire convainc aisément de l'importance d'assurer une démarche basée sur l'information, la consultation et la participation de l'ensemble des intéressés. Cette transparence du processus peut seule offrir des garanties suffisantes que les décisions seront prises en connaissance de cause après un examen éclairé des différentes hypothèses envisagées et de leurs implications concrètes.

La Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public prévoit, dans chaque commission scolaire, la mise en place de mécanismes de consultation, en particulier un comité consultatif régional des parents[26] et un comité pédagogique régional[27]. On peut penser assez spontanément que le dossier du regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire fera éventuellement partie des sujets de consultation. D'ici la mise en vigueur de la nouvelle loi et même après, tout milite fortement en faveur d'un traitement de cette question qui ne soit pas le lot des seules officines administratives de la commission scolaire et qui prévoie explicitement une information et une discussion publique éclairées. Tout le monde y gagnerait à ce que les commissions scolaires, surtout celles qui sont particulièrement confrontées à ce genre de choix, fassent connaître la façon dont elles entendent procéder pour impliquer les divers intervenants de leur milieu dans les décisions relatives au choix des modes de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire.

Le Conseil **recommande** donc:

1. *Que les commissions scolaires établissent et fassent connaître la ligne de conduite qu'elles entendent suivre quant au processus d'information, de consultation et de décision concernant le choix des modes de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire.*

4.1.2 La qualité de l'enseignement et des apprentissages

On l'a déjà souligné: les décisions relatives à l'organisation scolaire du 1er cycle du secondaire ne prennent pas toujours appui sur des préoccupations d'ordre pédagogique. Le plus souvent, c'est pour des

26. Articles 241-242.
27. Articles 243-244.

motifs extérieurs au projet d'école qu'une décision est retenue: appréhensions au sujet de la polyvalente, contraintes du transport, utilisation rentable des locaux, maintien de l'école locale, souci de discipline et d'encadrement, etc.

Personne ne niera l'importance de tels facteurs pour la qualité de vie des individus, des familles et des communautés. Mais, sur des questions où entrent naturellement tant de composantes d'ordre émotif, le risque est grand que les commissions scolaires, les parents et les administrateurs scolaires soient amenés à faire des choix qui restreignent les chances d'offrir aux élèves de 12-14 ans un environnement riche et stimulant correspondant aux besoins propres à cette étape de la croissance. À l'analyse, on peut même constater que le danger n'est pas toujours bien perçu ni même évité: il arrive qu'on compromette, sinon la qualité elle-même, du moins les conditions minimales qui permettent son émergence.

Il n'est assurément pas facile de définir concrètement la qualité de l'enseignement et de l'école. De nombreux facteurs doivent être pris en compte, qui concernent des éléments mesurables comme les ressources disponibles ou l'importance des effectifs, des facteurs organisationnels comme les modes d'encadrement et les horaires d'activités, des éléments proprement qualitatifs comme le contenu des programmes et la compétence des enseignants, des facteurs liés au climat humain de l'école et à la «chimie d'établissement» qui en règle les rapports quotidiens, des composantes d'ordre psycho-social ayant trait à la richesse culturelle du milieu de vie et au sentiment d'appartenance[28]. Il est pratiquement impossible de déterminer à priori quel serait le dosage idéal de ces composantes de la qualité, puisque certaines situations permettent parfois à certains éléments plus forts de compenser pour d'autres qui le sont moins. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que la qualité est le résultat d'un processus d'évaluation continue, au confluent de ces différents facteurs.

En regard de la qualité, aucun des modèles de regroupement n'apparaît, en soi, parfait ou idéal. Cependant, les observations recueillies dans plusieurs milieux indiquent que la qualité des apprentissages paraît plus facilement menacée dans les très petites écoles; si l'encadrement y semble mieux assuré, des questions se posent quant au caractère riche et stimulant de l'environnement éducatif. Par ailleurs, dans des écoles de plus grande taille, là où un environnement plus riche est disponible, il arrive qu'un encadrement plus lâche renvoie à un anonymat qui n'est guère plus stimulant. Ce que l'on peut dire, cependant, c'est qu'il y a des seuils critiques de qualité. À cet égard, il faut noter que le concept «d'encadrement» est un concept qui gagnerait à être davantage discuté et clarifié. On semble avoir tendance, ici et là, à privilégier les aspects «discipline» et «contrôle» et à mettre en veilleuse les impératifs proprement pédagogiques de l'encadrement. Pour sa part, le Conseil est d'avis que l'encadrement doit d'abord être au service de la qualité et de l'excellence, un moyen d'en faciliter l'atteinte par le plus grand nombre d'élèves possible.

La capacité des divers milieux d'offrir cette richesse d'environnement pédagogique varie beaucoup. Une fois assurées les conditions minimales pour l'établissement de services appropriés à l'enseignement secondaire, il faut veiller à accorder un soutien et des ressources particulières aux écoles moins favorisées. Dans l'établissement ou la gestion d'une école desservant la population du premier cycle, on doit affirmer que la qualité des apprentissages est essentielle et qu'elle ne devrait souffrir aucun compromis.

Le Conseil **recommande** donc:

2. Que le choix d'un mode de regroupement des élèves du 1er cycle soit fondé sur des facteurs propres à favoriser la qualité de l'enseignement et l'atteinte des objectifs d'apprentissage et de développement personnel.

---

28. Dans son rapport annuel 1978-1979 sur l'état et les besoins de l'éducation, le CSE avait proposé une première typologie de la qualité: **L'État et les besoins de l'éducation**, Rapport 1978-1979, pp. 7-20. Voir aussi: CSE. **La recherche de la qualité: les personnages qui font l'école secondaire**, mai 1984; M. Girard et P.-E. Gingras, **Les indicateurs de la qualité de la formation**, Montréal, C.A.D.R.E., novembre 1979. Du 1er au 3 mai 1984, une conférence internationale a été tenue à Washington sur la qualité de l'enseignement. Ici, au Québec, la F.C.S.C.Q. mène actuellement une étude sur «la qualité de l'éducation dans le secteur public».

4.1.3 Le caractère distinct de l'ordre secondaire

La constitution d'un ordre distinct pour l'enseignement secondaire et l'accessibilité généralisée marquent sans doute un des acquis durables les plus positifs de la réforme scolaire des années 60. Il importait, en effet, que, au sortir d'une première scolarisation de base fortement marquée par la continuité avec la vie familiale, les jeunes puissent accéder à des milieux plus diversifiés dans lesquels ils puissent élargir et approfondir leurs apprentissages et assumer progressivement leurs responsabilités personnelles.

Sous quelque angle qu'on la considère, l'adolescence constitue une étape de croissance ayant des caractéristiques propres: «un âge entre deux âges», disait naguère et non sans raison une certaine littérature scolaire. Une étape de transition où émergent, parfois tumultueusement, des transformations qui sont à la fois physiques et psychologiques, et qui affectent jusqu'aux modes d'appréhension et d'intelligence de la réalité. Au plan des apprentissages, il est d'expérience commune que c'est l'âge où l'esprit a besoin de procéder à certains approfondissements et de pratiquer des approches plus différenciées du réel. C'est pour cela que la plupart des systèmes d'enseignement prévoient pour cet âge une entrée progressive dans des savoirs plus articulés et mieux identifiés; le degré de développement déjà atteint et des exigences intellectuelles accrues invitent d'ailleurs à des maîtrises plus méthodiques et plus critiques des savoirs. Là est le fondement de ce qu'il y a de meilleur dans cette tendance générale à vouloir exiger des enseignants de ce niveau des compétences et des prestations disciplinaires plus marquées que celles qu'on attend au primaire; qu'on veuille maintenant en corriger les excès n'en supprime en rien la légitimité.

Cette nouvelle effervescence et ce nouveau dynamisme de la faculté d'apprendre sont généralement vécus, on le sait, dans un contexte psychologique et socio-affectif marqué par l'émotion et la recherche de sa propre identité. La croissance de l'adolescence n'est pas une tâche aisée et les parents et les éducateurs savent que l'issue en est le plus souvent incertaine. C'est pour cela que les milieux scolaires fréquentés par des adolescents se doivent de prévoir un certain nombre de soutiens personnels complémentaires, les uns assurés par certaines ressources spécialisées, d'autres assumés dans le quotidien par chacun de ceux qui interviennent auprès des élèves. À un moment où les diverses facettes de la personnalité se révèlent et cherchent à s'intégrer, il n'est pas rare que l'émotion et les hésitations envahissent le champ de conscience et affectent même les démarches intellectuelles en apparence les plus dépouillées. Besoin de présence et de soutien, oui. Mais aussi bien besoin d'autonomie et de prise de responsabilité. C'est pour cela qu'une organisation scolaire adaptée à cet âge doit pouvoir dépasser le seul encadrement de surveillance et de contrôle. L'adolescent doit pouvoir assumer progressivement la liberté et la responsabilité de ses choix; il a besoin pour cela d'un environnement qui lui en fournisse l'espace et l'occasion.

Déjà, pour appuyer ses recommandations à cet égard, le Rapport Parent faisait appel aux données de la psychologie et à certains impératifs d'organisation qui en découlent:

> «A douze ou treize ans, l'élève atteint, sur le plan intellectuel et sur le plan affectif, à de nouvelles perspective. Il y a sûrement avantage à ce qu'il se retrouve, précisément à ce moment-là, dans une organisation scolaire différente à certains égards de celle qu'il a connue et susceptible de lui faire prendre conscience des nouvelles nécessités de son évolution... Une école qui se voudrait à la fois élémentaire et secondaire sans sacrifier les besoins propres à chacun des niveaux se trouverait devant un éventail trop large de problèmes différents[29].»

Ces réflexions et ces références gardent toute leur pertinence. Pour traduire dans les faits cette conviction commune, **L'École québécoise** (art. 13.2) annonçait qu'on maintiendrait le passage obligatoire au secondaire des élèves du primaire ayant atteint l'âge de 13 ans et donnait à la commission scolaire la responsabilité de mettre en place des mesures spéciales destinées à prévenir et à corriger les retards pédagogiques identifiés chez certains élèves. C'est dire que le cadre général de notre organisation scolaire invite à voir dans le passage au secondaire une étape clairement identifiée dans le cheminement des élèves.

---

29. *Rapport de la Commission royale d'enquête...*, tome 2, paragraphe 203.

Quel que soit le mode de regroupement choisi pour les élèves du 1er cycle du secondaire, on ferait bien de ne pas perdre de vue les enjeux éducatifs positifs de ce passage au secondaire. Autant l'intégration prochaine des commissions scolaires permettra une plus grande continuité et une coordination plus efficace entre les deux ordres d'enseignement, autant il faut veiller à ce qu'elle n'entraîne pas des aménagements qui prolongeraient les modes d'organisation du primaire et estomperaient le nécessaire passage à une autre étape du développement des jeunes.

Le Conseil **recommande** donc:

3. *Que, lors de la mise en place d'un mode d'organisation scolaire pour les élèves du 1er cycle du secondaire, les responsables locaux informent clairement la population de la manière dont ils entendent respecter les objectifs éducatifs propres à l'ordre secondaire et assurer des services éducatifs aptes à en favoriser efficacement l'atteinte.*

4.1.4 Le caractère spécifique du 1er cycle du secondaire

Le premier cycle du secondaire est une étape importante au plan de la psychologie du jeune adolescent, une étape déterminante pour la suite de ses études. C'est souvent là que s'enracinent les choix de vie. C'est aussi là que les portes s'ouvrent ou se ferment: réussite ou échec, abandon ou poursuite des études, inadaptation, difficultés d'apprentissage, orientation réussie ou compromise, etc.

Les considérations précédentes sur le maintien du secondaire comme un ordre distinct n'excluent pas automatiquement tout regroupement d'élèves du premier cycle, tant avec ceux du primaire qu'avec ceux du deuxième cycle du secondaire. Mais, dans les deux cas, on devrait accorder plus d'attention aux mécanismes d'insertion et d'accueil des élèves à leur entrée au secondaire et développer des modèles d'organisation adaptés à cette période de transition. Cela est particulièrement vrai pour la polyvalente, qui regroupe plus de 70% des élèves. À la suite de la consultation sur le livre vert, **L'École québécoise** en faisait d'ailleurs une recommandation explicite[30].

Cette spécificité du 1er cycle du secondaire est diversement prise en compte dans les commissions scolaires et les écoles. Les écoles de 1er cycle en ont fait le principe même du regroupement des élèves et certaines écoles à la fois primaires et secondaires en font également un motif de rapprochement. Dans les deux cas, on l'a vu, avec de difficiles défis de qualité. Mais, on a aussi vu plusieurs écoles secondaires, offrant les deux cycles, mettre en place des aménagements institutionnels spécifiques à l'intention des élèves du 1er cycle, avec beaucoup de bonheur dans certains cas. Par contre, là où l'organisation scolaire est moins différenciée, on a pu remarquer que beaucoup d'élèves ne se sentent pas à l'aise dans l'école et se disent ignorés des plus âgés, parfois même bousculés ou tenus en marge de la vie étudiante.

Le Conseil **recommande** donc:

4. *Que, là où on opte pour une intégration du 1er cycle à l'école secondaire de cinq ans, les responsables locaux assurent une organisation du 1er cycle suffisamment autonome et adaptée aux besoins spécifiques des élèves de cet âge.*

4.2 Des outils de décision

Ces quelques rappels sont fondamentaux; ils sont, en soi, porteurs d'indications susceptibles de se traduire en choix concrets. Mais d'autres instruments, à caractère plus opératoire, pourraient également aider grandement les milieux scolaires et leurs administrateurs responsables à prendre des décisions éclairées relativement au mode de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire. Le Conseil propose quatre de ces outils, auxquels il est possible d'avoir accès.

---

30. *L'École québécoise*, article 13-10-7: «Pour assurer un meilleur encadrement, l'organisation de l'école secondaire doit permettre le regroupement des classes du premier cycle sous la responsabilité d'un personnel enseignant et non enseignant bien identifié. Afin de favoriser la mise en oeuvre de cette restructuration du premier cycle et de faciliter l'adaptation harmonieuse des élèves de la première année du secondaire aux écoles secondaires plus populeuses, le ministère proposera d'améliorer les ressources à la direction de certaines écoles secondaires polyvalentes.»

4.2.1 Des données sur le cheminement des élèves

Chaque année, des dizaines de milliers d'élèves accèdent au secondaire. Les cadres institutionnels et les modes de regroupement variés entendent poursuivre les objectifs éducatifs spécifiques à cet ordre d'enseignement. Il serait fort éclairant de pouvoir disposer de données relatives aux cheminements individuels et, le cas échéant, de pouvoir mettre ces données en relation avec le cadre institutionnel ou le mode de regroupement choisis. Ainsi, selon les divers modèles mis en place, que sait-on vraiment des élèves du 1er cycle dans la suite du secondaire? qu'en est-il de leurs taux relatifs d'échecs et de réussite? combien d'entre eux obtiennent, après cinq ou six ans, leur diplôme d'études secondaires? combien terminent sans diplôme? combien abandonnent en cours de route?

Ce genre d'information permettrait d'évaluer de manière plus rigoureuse les vertus de l'un ou l'autre mode d'organisation scolaire. Par le fait même, les choix organisationnels des divers milieux pourraient être singulièrement éclairés.

Au cours des visites effectuées pour la préparation de cet avis, on n'a pas vraiment remarqué de telles préoccupations d'évaluation de système. Tant et si bien qu'il est difficile de fonder l'évaluation des formes de regroupement choisies sur des résultats d'ordre proprement éducatif et pédagogique. Pourtant, il est possible d'obtenir, par le biais de données statistiques actuellement stockées dans les banques d'information, des renseignements importants sur le cheminement scolaire d'une cohorte d'élèves ayant commencé le secondaire à un moment donné. Un essai restreint (Annexe II) effectué dans le cadre du présent dossier permet déjà de constater qu'il existe des différences significatives entre les écoles quant aux taux de retards scolaires et d'abandons et quant aux choix d'orientation des élèves.

Le Conseil **recommande** donc:

5. *Que le ministère de l'Éducation traite et diffuse, pour l'ensemble des commissions scolaires et selon une ventilation qui permette des comparaisons entre les divers modes de regroupement des élèves, des données statistiques sur le cheminement scolaire des élèves, faisant état des réussites et des échecs, des retards, des abandons, de l'obtention du diplôme, des choix d'orientation et de la poursuite d'études post-secondaires.*

4.2.2 Des pratiques d'évaluation pédagogique

On l'a dit et répété, la préoccupation de la qualité de l'enseignement et des apprentissages passe nécessairement par la préoccupation de l'évaluation pédagogique. D'ailleurs, tout au cours des discussions et des échanges au sujet des modes de regroupement des élèves du 1er cycle, on a pu percevoir, par-delà des silences eux-mêmes, jusqu'à quel point la réponse aux interrogations pourrait bien être de ce côté. En effet, pour évaluer la pertinence de tel ou tel aménagement institutionnel, pour pouvoir offrir aux élèves des services éducatifs adaptés à leurs besoins et à l'étape qu'ils franchissent, ne faut-il pas procéder à une évaluation des apprentissages, en cours de processus tout autant qu'au terme de leur cheminement, pour en mesurer les acquis?

Les témoignages sont nombreux, d'ailleurs, à l'effet que la fin du primaire et les premières années du secondaire constituent le passage peut-être le plus difficile et le plus déterminant pour l'avenir des élèves. Des problèmes mal diagnostiqués à la fin du primaire ou mal pris en compte à l'entrée au secondaire peuvent grever irréparablement certains cheminements individuels. La transition harmonieuse entre les deux ordres d'enseignement marque donc un lourd défi de continuité et exige des réponses adaptées aux besoins diversifiés des élèves. Dans cette perspective, une évaluation systématique et rigoureuse des apprentissages et des compétences acquises revêt une importance stratégique particulière.

Malgré le souci croissant de généraliser les pratiques d'évaluation, formative et sommative, conformes à l'esprit du nouveau régime pédagogique et des nouveaux programmes, beaucoup reste à faire. La tâche n'est sûrement pas aisée, mais elle est essentielle. Et elle ne connaîtra guère de progrès si ne se manifeste pas, dans les commissions scolaires elles-mêmes, une volonté politique et administrative sans équivoque.

Aussi le Conseil **recommande-t-il:**

6. *Que les commissions scolaires procèdent à une évaluation systématique des acquis des élèves à la fin du primaire et au premier cycle du secondaire; que, dans le but d'éclairer les choix*

pédagogiques, organisationnels et budgétaires qu'elles ont à faire en conséquence, elles fassent connaître les résultats globaux de ces évaluations aux intervenants concernés.

4.2.3 Des informations sur les coûts

Le choix des modes d'organisation du 1er cycle est étroitement lié à la disponibilité des ressources. Au plan pédagogique, d'abord, ainsi qu'on l'a fortement souligné ici: l'organisation du secondaire exige des ressources importantes et il peut être imprudent, en regard même de la qualité des services offerts, d'adopter un mode d'organisation qui ne pourrait pas garantir l'accès à des ressources suffisantes. Au plan administratif également, comme on nous l'a souligné à peu près partout, les contraintes d'une gestion rationnelle de ressources devenues moins abondantes limitent forcément les options viables quant aux modes d'organisation du 1er cycle du secondaire.

Il se trouve peu de gens pour contester qu'il revienne à chaque milieu de décider des modalités de regroupement des élèves et d'organisation des lieux de services. Encore faut-il que les divers intervenants et, au premier chef, ceux qu'on appelle les «usagers» soient le mieux informés possible des avantages et des inconvénients des diverses hypothèses envisagées. Un débat éclairé suppose que les intervenants soient au fait des tenants et aboutissants administratifs et financiers des choix qu'ils veulent mettre de l'avant. Alors seulement les milieux concernés pourront soupeser ce que peut concrètement signifier l'option pour tel ou tel mode de regroupement, en particulier en ce qui a trait aux ressources dont ils pourront alors disposer et à l'impact que leurs choix pourront avoir sur la quantité et la qualité des autres services assurés par la commission scolaire.

C'est pourquoi le Conseil **recommande:**

7. *Que, avec la collaboration technique du ministère de l'Éducation, les commissions scolaires fassent connaître aux populations concernées les modes de financement et les coûts réels relatifs aux divers modes envisagés de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire, ainsi que l'impact des diverses hypothèses considérées sur la quantité et la qualité de l'ensemble des services offerts.*

4.2.4 Des informations sur les expériences

Une observation même sommaire des écoles secondaires du Québec révèle un nombre considérable de modèles d'organisation scolaire pour le 1er cycle du secondaire. Elle enseigne aussi que, dans plusieurs milieux, on a su être ingénieux et trouver des solutions originales pour assurer des niveaux acceptables de ressources ou pour mettre en place, même à l'intérieur d'écoles de taille importante, des aménagements favorisant la qualité de la vie et des rapports humains.

C'est ainsi qu'on peut voir des milieux scolaires moins bien pourvus faire appel à des ressources extra-scolaires (bibliothèques, auditoriums, équipements sportifs, organismes socio-culturels, etc.) ou suppléer par une gestion renouvelée des moyens (laboratoire mobile, réseau d'équipements, bandes magnétoscopiques, etc.).

Pour faire des choix éclairés, les populations doivent connaître leurs possibilités d'organisation locale et être informées des ressources disponibles en vue d'établir une concertation plus adéquate avec les organismes municipaux. La qualité des décisions et des services en dépend. Aussi peut-il être particulièrement éclairant de prendre connaissance de solutions qui ont pu donner ailleurs des résultats satisfaisants, de même que d'étudier des aménagements qui ont dû être abandonnés.

C'est pourquoi le Conseil **recommande:**

8. *Que, en concertation avec les commissions scolaires et dans le but de favoriser les décisions les plus éclairées possible, le ministère de l'Éducation recueille et diffuse des informations sur les diverses expériences de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire.*

*
* *

CONCLUSION GÉNÉRALE

S'il est un champ de l'activité scolaire dont la responsabilité revient d'emblée aux communautés locales, c'est bien celui de la détermination des lieux de services et des modalités de regroupement des élèves. Ce type d'aménagements est si étroitement lié à la vie quotidienne des individus, des écoles, des familles, voire des quartiers et des villages, qu'on voit mal comment en fixer les règles de manière centralisée et uniforme. Les visites effectuées au cours des derniers mois en ont aisément convaincu ceux et celles qui y ont participé: il est sain que la diversité des situations puisse être ainsi respectée et chaque cas, pesé au mérite et selon les circonstances.

Cette dynamique de responsabilité locale doit cependant être soutenue par la meilleure information possible et aussi par la conscience la plus précise possible des enjeux et des conséquences des choix à faire. Toutes les solutions ne sont pas également souhaitables et leurs trains d'avantages et d'inconvénients ne sont pas nécessairement équivalents et interchangeables. Ce que le Conseil a voulu rappeler ici, c'est que la qualité des services éducatifs propres à l'enseignement secondaire doit être au coeur des critères et des points de repère des décisions. Et aussi que certaines solutions en apparence plus commodes ou plus confortables peuvent masquer des effets négatifs dont les élèves font finalement toujours les frais.

Sans prétendre fournir un discours à caractère normatif, le Conseil a voulu contribuer à aider les communautés concernées à faire les choix éducativement et pédagogiquement les plus rentables. C'est à cette fin qu'il *recommande*:

1. ***Que les commissions scolaires établissent et fassent connaître la ligne de conduite qu'elles entendent suivre quant au processus d'information, de consultation et de décision concernant le choix des modes de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire.***

2. ***Que le choix d'un mode de regroupement des élèves du 1er cycle soit fondé sur des facteurs propres à favoriser la qualité de l'enseignement et l'atteinte des objectifs d'apprentissage et de développement personnel.***

3. ***Que, lors de la mise en place d'un mode d'organisation scolaire pour les élèves du 1er cycle du secondaire, les responsables locaux informent clairement la population de la manière dont ils entendent respecter les objectifs éducatifs propres à l'ordre secondaire et assurer des services éducatifs aptes à en favoriser efficacement l'atteinte.***

4. ***Que, là où on opte pour une intégration du 1er cycle a l'école secondaire de cinq ans, les responsables locaux assurent une organisation du 1er cycle suffisamment autonome et adaptée aux besoins spécifiques des élèves de cet âge.***

5. ***Que le ministère de l'Éducation traite et diffuse, pour l'ensemble des commissions scolaires et selon une ventilation qui permette des comparaisons entre les divers modes de regroupement des élèves, des données statistiques sur le cheminement scolaire des élèves, faisant état des réussites et des échecs, des retards, des abandons, de l'obtention du diplôme, des choix d'orientation et de la poursuite d'études post-secondaires.***

6. ***Que les commissions scolaires procèdent à une évaluation systématique des acquis des élèves à la fin du primaire et au premier cycle du secondaire; que, dans le but d'éclairer les choix pédagogiques, organisationnels et budgétaires qu'elles ont à faire en conséquence, elles fassent connaître les résultats globaux de ces évaluations aux intervenants concernés.***

7. ***Que, avec la collaboration technique du ministère de l'Éducation, les commissions scolaires fassent connaître aux populations concernées les modes de financement et les coûts réels relatifs aux divers modes envisagés de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire, ainsi que l'impact des diverses hypothèses considérées sur la quantité et la qualité de l'ensemble des services offerts.***

8. ***Que, en concertation avec les commissions scolaires et dans le but de favoriser les décisions les plus éclairées possible, le ministère de l'Éducation recueille et diffuse des informations sur les diverses expériences de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire.***

Bibliographie

Association des professeurs de Lignery, *L'encadrement au 1er cycle du secondaire, Mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation sur la condition enseignante*, La Prairie, mars 1984, 28 pages et annexes.

AUDET, Louis-Philippe, *Histoire de l'enseignement au Québec*, Holt, Rinehart et Winston Ltée, Montréal, 1971, Tome I, 432 p., Tome II, 496 p. (surtout Tome II, pp. 385-465.)

BOUCHER, Louis-Philippe, «La déshumanisation de l'école secondaire publique: un mythe?», *Prospectives*, octobre 1981, pp. 136-143.

BOYER, Ernest-L., *High School*, A Report on Secondary Education in America, The Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching, Harper and Row Pub., New York, 1983, 363 p.

Conseil supérieur de l'Éducation

- *L'activité pédagogique, pratiques actuelles et avenues de renouveau*, Rapport annuel 1981-1982, Tome II.
- *L'état et les besoins de l'éducation, Rapport 1979-1980*, Québec, 1980, 251 p.
- *Les défis de l'école secondaire, Perceptions d'éducateurs sur leur action éducative en regard des besoins de leurs élèves*, Gilles BOUDREAULT et Suzanne FONTAINE, Québec, 1983, 78 p.
- *Le passage des élèves du primaire au secondaire*, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, Commission de l'enseignement primaire, 1980.
- *Le passage des élèves du primaire au secondaire, Synthèse des réponses au questionnaire adressé aux directeurs généraux des commissions scolaires dispensant le cours secondaire*, par Jean Durand, 1979, 89 p.

CRESPO, Manuel, Monique COURNOYER, *École polyvalente et inadaptation, Une étude des effets de l'organisation scolaire au début du secondaire*, Commission des écoles catholiques de Montréal, Montréal, 1978, 206 p.

DIONNE, Hugues, *L'École polyvalente Jean-Nicolet, (Régionale Provencher), Où en est l'humanisation?*, Université de Sherbrooke, 1973, 100 p.

Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec, *L'École abandonnée, Rapport d'une recherche sur le vécu scolaire de «drop-out» et d'élèves d'écoles secondaires*, 1975, 178 p.

GINGRAS-AUDET, Jeanne-Marie, «L'école secondaire polyvalente, Un bilan provisoire», in *Critères*, hiver 1978, nº 20, pp. 155-183.

GUÉRIN, R., «Les 20 dernières réformes scolaires», dans *Dimensions*, vol. 5, nº 2, février 1984.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation

- *Consultation sur le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire, Résutat d'un sondage*, Pierre Bouchard, Québec, 1978.
- *Consultation sur le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire, Synthèse des audiences régionales*, Pierre Bouchard, Québec, 1978.
- *Consultation sur le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire, Synthèse des audiences nationales*, Québec, 1978.
- *Consultation sur le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire, Synthèse des résultats de la consultation*, Québec, 1978.
- *L'École coopérative, Polyvalence et progrès continu*, Commentaires sur le règlement nº 1 du ministère de l'Éducation, Québec, 1966.
- *Guide pour l'implantation d'une formule de regroupement d'élèves au secondaire*, Direction générale des réseaux, document de travail, Québec, 1980.
- *L'École québécoise, Énoncé de politique et plan d'action*, Québec, 1979.

- *L'École s'adapte à son milieu, Énoncé de politique sur l'école en milieu économiquement faible*, Québec, 1980.
- *L'enseignement primaire et secondaire au Québec*, Livre vert, Québec, 1977.
- *L'organisation et le fonctionnement des écoles secondaires polyvalentes*, (Rapport du groupe POLY), Québec, 1974.
- *La Formation professionnelle des jeunes, Propositions de relance et de renouveau*, Québec, 1982.
- «La vie pédagogique dans les petites écoles», Dossier, *Vie pédagogique*, numéro 29, Québec, mars 1984, pp. 17-33.
- *Milieux à faible densité de population, Rapport du comité de l'éducation*, Étude des problèmes reliés à l'organisation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population, Nord-Ouest Québécois, juin 1975, 192 p.
- *Organisation scolaire dans les écoles de la région Côte-Nord*, Direction régionale de la Côte-Nord, Hauterive, 1984.
- *Rapport du ministère de l'Éducation 1966-67*, Québec, 1967.
- *Recherche sur les facteurs associés à l'échec scolaire en secondaire 1*, Collection: hors série, série Études et documents 16-0136, Québec, 1981.
- *Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire*, Québec, 1981.
- Règlement n° 1, Québec, 1965.
- *Statistiques de l'enseignement, Répertoire des organismes et des écoles*, Québec (publication annuelle).

MURPHY, J. et P. Hallinger, *Effective High Schools — What are the common characteristics?*, National Association of Secondary School Principals Bulletin, janvier 1985, vol. 69, n° 477, pp. 18-22.

RAPPORT PARENT, *Rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, Québec, 1963-1966, 5 volumes et annexes.

Annexe I

Liste des écoles visitées

De la commission scolaire Abitibi (c.s. intégrée depuis 1974)

1. *Cité étudiante Polyno* (La Sarre)

   Unique polyvalente du territoire, la Cité étudiante Polyno offre principalement le deuxième cycle du secondaire à 1 100 élèves et accueille 130 élèves en adaptation scolaire. Elle fut l'une des premières polyvalentes construites dans les années 1966 lors de la régionalisation; elle regroupait, à cette époque plus de 2 800 élèves de la 1re à la 5e année du secondaire des 33 paroisses environnantes.

2. *Collège Saint-André* (La Sarre)

   Initialement établi pour l'enseignement aux garçons de La Sarre, le Collège Saint-André est devenu une école de premier cycle accueillant, outre une cinquantaine d'élèves en adaptation scolaire, la clientèle de première (188 élèves) et de deuxième années (176 élèves) du secteur.

3. *École Le Séjour* (Macamic)

   Depuis longtemps considéré comme un sous-centre, Macamic accueille les élèves des première, deuxième et troisième années du secondaire des municipalités environnantes, diminuant ainsi la durée du transport scolaire. On y compte une centaine d'élèves à chaque degré.

4. *École Notre-Dame-du-Cap* (Palmarolle)

   L'école Notre-Dame-du-Cap regroupe des élèves du préscolaire (27) et du primaire de la localité (151) ainsi que ceux de la première année du secondaire (78) du secteur.

5. *Écoles Sainte-Anne et Roy* (Sainte-Germaine-Boulé)

   Cette école intégrée reçoit le préscolaire (19 élèves) et le primaire (124 élèves) dans une bâtisse et la deuxième année du secondaire dans une autre (77 élèves provenant de l'école Notre-Dame-du-Cap).

6. *Écoles Saint-Louis et Saint-Paul* (Normétal)

   École intégrée accueillant le préscolaire (24 élèves), le primaire (153 élèves) et les deux premières années du secondaire (87 et 54 élèves respectivement). Normétal, qui a déjà eu un cours secondaire complet, vit difficilement la décroissance occasionnée par la fermeture d'une mine importante.

De la Commission scolaire régionale du Bas-Saint-Laurent

7. *Polyvalente Paul-Hubert* (Rimouski)

   La polyvalente Paul-Hubert accueille environ 2 600 élèves du deuxième cycle provenant de Rimouski et des municipalités avoisinantes.

8. *Écoles secondaire Saint-Jean* (Rimouski)

   École de premier cycle, à proximité de la polyvalente, l'école secondaire Saint-Jean accueille des élèves de première année (220) et de deuxième année (150) du secondaire.

9. *École secondaire Sainte-Luce* (Sainte-Luce)

   L'une des cinq écoles regroupées (avec celles de Sainte-Angèle, Saint-Gabriel, La Rédemption et les Hauteurs) sous le titre «École institutionnelle de l'Est», avec un directeur et cinq enseignants-responsables. L'école Sainte-Luce compte 41 élèves de première année et 35 de deuxième année du secondaire.

10. *École Marie-Élisabeth* (Saint-Gabriel)

    La population de l'école Marie-Élisabeth est passée de 135 à 42 élèves, en quinze ans; la première et la deuxième années du secondaire y sont offertes.

11. *École secondaire La Rédemption* (La Rédemption)

    L'enseignement secondaire est offert à l'école secondaire La Rédemption à 24 élèves de première année et à 17 de deuxième année. Vingt-six (26) des quarante et un (41) élèves sont transportés.

12. *École polyvalente Mont-Joli* (Mont-Joli)

    L'école polyvalente Mont-Joli accueille, outre les élèves des deux cycles du secondaire du secteur Mont-Joli, les élèves du deuxième cycle provenant des écoles de Saint-Gabriel, Les Hauteurs et La Rédemption. Des 1 300 élèves que compte la polyvalente 250 sont en première année et 185 en deuxième année du secondaire.

13. *École secondaire Saint-Édouard* (Sainte-Blandine)

    Autre petite école secondaire l'école de Sainte-Blandine compte 76 élèves du premier cycle. Elle constitue avec celles de Saint-Fabien, Bic, Saint-Narcisse et Trinité-des-Monts, «l'École institutionnelle de l'Ouest».

14. *École Saint-Stanislas* (Saint-Fabien)

    L'école Saint-Stanislas accueille 69 élèves du premier cycle du secondaire.

15. *École secondaire La-Trinité* (Trinité-des-Monts)

    Depuis 1975 plusieurs conflits ont marqué le maintien du secondaire à l'école de Trinité-des-Monts empêchant le regroupement avec la paroisse voisine de Saint-Narcisse et aboutissant à l'obtention d'une troisième année du secondaire en 1982.

    En 1984-1985 l'école compte en première, deuxième et troisième année respectivement 9, 17 et 10 élèves.

16. *École Lamontagne* (Saint-Narcisse)

    L'une des plus petites écoles secondaires, avec 28 élèves du premier cycle, deux enseignants à temps plein et trois à temps partiel, l'école Lamontagne fête ses 25 ans cette année. Elle a déjà compté plus d'une centaine d'élèves.

De la commission des écoles catholiques de Montréal

17. *École polyvalente Saint-Henri* (Montréal)

    La polyvalente Saint-Henri accueille environ 1 500 élèves dont près de 300 en première année du secondaire et 275 en deuxième. Plusieurs projets et expériences y sont menés dans le but de tenir compte des besoins de la clientèle du premier cycle.

De la commission scolaire du Lakeshore

18. *École secondaire John Rennie* (Pointe-Claire)

    L'école secondaire John Rennie accueille depuis peu les élèves du premier cycle soit près de 500 élèves en première et deuxième années du secondaire. Les caractéristiques d'une école de premier cycle y ont été gardées à l'intérieur du contexte, plus large, de l'école secondaire.

Annexe II

Taux d'abandons chez les élèves du premier cycle de l'année 1982-83

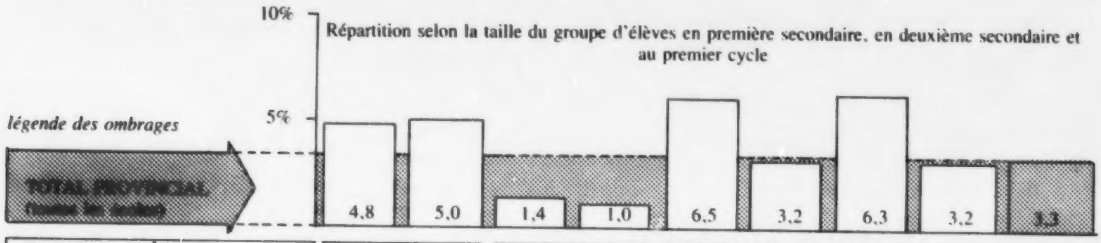

TAILLE DE L'ÉCOLE	50 et moins		plus de 50		100 et moins	plus de 100	100 et moins	plus de 100	toutes catég.
ANNÉE SCOLAIRE SECONDAIRE	1° sec.	2° sec.	1° sec.	2° sec.	1er cycle (1re sec. + 2e sec.)				
NOMBRE D'INSCRITS	1 193	925	3 234	1 776	1 730	43 614	4 874	153 464	203 682
NOMBRE D'ABANDONS	57	46	45	18	113	1 385	308	4 977	6 783
MILIEU DE L'ÉCOLE	milieu rural				milieu rural		milieu urbain		moyenne

N.B.: Seules les écoles de premier cycle ont été considérées pour les fins de ces calculs, exception faite de la dernière colonne statistique où toutes les écoles ont été indistinctement considérées pourvu qu'elles desservent des élèves du premier cycle.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Président

Pierre LUCIER
Québec

Vice-président

Lucien ROSSAERT
Secrétaire général et directeur des services aux étudiants à la C.S. Richelieu-Valley
Mont-Saint-Hilaire

Membres

Kathryn ANDERSON
Directrice au Centre Dialogue de l'Église Unie du Canada
Montréal

Gérald AUCHINLECK
Président du Comité protestant
Montréal

Louis BALTHAZAR
Professeur au Département des sciences politiques à l'Université Laval
Québec

Daniel BARIL
Président du Mouvement laïque québécois
Outremont

Danièle BÉDARD
Étudiante
Lachine

Jules BÉLANGER
Professeur au Cégep de la Gaspésie
Gaspé

Raymond BERNIER
Coordonnateur des ventes et de la mise en marché, Groupe Samson (Vaillancourt & Samson)
Beauport

Christiane BÉRUBÉ-GAGNÉ
Animatrice sociale
Rimouski

Jean-Guy BISSONNETTE
Président du Comité catholique
Longueuil

Donald BURGESS
Associate professor, Administration & Policy Studies
Baie d'Urfé

Claude CAPISTRAN
Directeur général à la Commission scolaire de Varennes Contrecoeur

Claude DUCHARME
Directeur québécois des Travailleurs unis de l'automobile
Montréal

John F. GECI
Rourke, Bourbonnais & Associés
Cabinet Conseil en gestion des ressources humaines
Montréal

Henri GERVAIS
Technicien en laboratoire de photos et président de la Fédération des comités de parents
Brossard

Pierrette GIRARD-FRARE
Membre de l'Association des directeurs d'école de Montréal

Pierrette GODBOUT-PERREAULT
Organisatrice communautaire au Conseil de la Famille Richelieu-Yamaska et secrétaire du Conseil d'administration de la Confédération des organismes familiaux
Saint-Hyacinthe

Alain LARAMÉE
Chargé de cours en communication et étudiant en doctorat
Montréal

Monique MUS-PLOURDE
Membre de comité de parents
Montréal

Yvan PELLETIER
Directeur des services éducatifs à la Commission scolaire Jean-Chapais
Kamouraska

Ann ROBINSON
Professeur de droit et présidente de la FAPUQ
Saint-Sauveur-des-Monts

Françoise SIMARD
Enseignante en histoire et enseignement religieux
Chicoutimi

Victor TÉBOUL
Directeur de la Revue Jonathan
Montréal

Secrétaire

Raymond PARÉ

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Présidente

Pierrette GIRARD-FRARE
Présidente CES
Duvernay

Membres

Hildburg BARKANY
Présidente du comité de parents C.S. St-Jérôme
St-Jérôme

Benoît BEHNAN
Conseiller pédagogique à la C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
Montréal-Nord

Joseph BOUCHARD
Coordonnateur de l'enseignement professionnel à la C.S.R. du Bas-Saint-Laurent
Rimouski

Marcel BUSQUE
Enseignant à la polyvalente de Saint-Georges
Beauce

Gisèle CHARLEBOIS
Enseignante à la polyvalente Mgr-Richard
Baie d'Urfé

Micheline DIONNE-GAGNON
Enseignante à la polyvalente de Jonquière
Shipshaw

Mireille JOBIN
Coordonnatrice à l'adaptation, service des Études à la CECM
Montréal-Nord

Jean-Vianney JUTRAS
Directeur des affaires sociales
Longueuil

Dominic R. MARTINI
Directeur/enseignant à la polyvalente MacDonald-Cartier
St-Bruno

Marcel MIUS D'ENTREMONT
Coordonnateur de l'enseignement général à la C.S.R. de Tilly
Sainte-Foy

Dominique MORISSETTE
Professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières
Québec

Marie-Claude RAIL
Étudiante
Québec

Frances ROTMAN
Principal at Edouard VII School
Montréal

Maurice GINGRAS
Coordonnateur de la CES
Orsainville